

JOURNAL OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉBATS PARLEMENTAIRES
ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1990-1991

(57^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Luratech

1^{re} séance du mercredi 7 novembre 1990

www.luratech.com

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. MICHEL COFFINEAU

1. **Loi de finances pour 1991 (deuxième partie).** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4851).

INDUSTRIE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (*suite*)**Tourisme**

M. Alain Rodet, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Francis Geng, rapporteur pour avis de la commission de la production.

M. Jean Tardito,
M^{me} Bernadette Isaac-Sibille,
MM. Léonce Deprez,
Jean-Michel Couve,
Alain Le Vern.

M. Jean-Michel Baylet, ministre délégué auprès du ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, chargé du tourisme.

Réponses de M. le ministre aux questions de : MM. Francis Geng, Rudy Salles, Jacques Blanc, Patrick Ollier, Mme Martine Daugreilh, MM. Jean-Pierre Defontaine, Dominique Larifla, Jean Beaufile, Charles Pistre, Bernard Bioulac.

INDUSTRIE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Etat B

Titres III et IV

Etat C

Titres V et VI

M. Roger Fauroux, ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.

Réserve du vote sur les crédits inscrits à la ligne : « Industrie et aménagement du territoire ».

Amendement n° 46 de M. Tardito : MM. Jean Tardito, le rapporteur spécial, le ministre chargé du tourisme, Jean Beaufile, Jacques Blanc. - Réserve du vote.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Ordre du jour** (p. 4868).

LuraTech

www.luratech.com

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. MICHEL COFFINEAU,

vice-président

La séance est ouverte à dix heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1991

(DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1991 (n° 1593 et lettre rectificative n° 1627, rapport n° 1635).

Industrie et aménagement du territoire (suite)

TOURISME

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère délégué au tourisme.

La parole est à M. Alain Rodet, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Alain Rodet, rapporteur spécial. Monsieur le ministre délégué, chargé du tourisme, mes chers collègues, au moment où nous abordons l'examen des crédits du tourisme, il convient de rappeler rapidement, mais avec beaucoup de clarté, les principaux éléments qui caractérisent la saison touristique qui vient de s'écouler.

Le bilan de la saison 1990 devrait être, vous le savez, exceptionnellement bon. Alors que l'on considérait que le bilan de la saison touristique de 1989 - qui avait été excellente, en raison de la convergence d'événements de grande ampleur, telles les cérémonies célébrant le bicentenaire de la Révolution française - constituerait un plafond, puisque notre balance touristique avait atteint un solde positif de 40 milliards de francs, l'année 1990 devrait être marquée par des résultats impressionnants du point de vue de la fréquentation touristique. En effet, nous allons dépasser la barre des 50 millions de touristes reçus dans l'Hexagone, si bien que le solde positif de la balance touristique devrait dépasser les 45 milliards de francs. De surcroît, cet apport de touristes étrangers devrait rapporter cette année plus de 110 milliards de francs.

Sur le plan du tourisme, la France occupe aujourd'hui le deuxième rang mondial et se rapproche des États-Unis, leader incontesté, à qui le tourisme a rapporté l'an dernier 120 milliards de francs en devises. Notre pays est loin devant l'Espagne et l'Italie, qui, récemment encore, nous dépassaient. En termes de fréquentation touristique, nous enregistrons donc des résultats excellents.

Cette situation nous conduit à nous interroger sur le phénomène touristique, phénomène que l'on évoque assez souvent, mais jamais vraiment en profondeur. Les diverses com-

munications sur le tourisme abondent en lieux communs, mais jamais n'est abordée la portée économique du secteur du tourisme. En examinant les statistiques de l'O.C.D.E., notamment le taux de couverture de nos dépenses d'importation par nos dépenses d'exportation, on se rend compte que notre pays est particulièrement avantagé et envié.

Après avoir décrit rapidement cette situation, j'en viens à l'examen du budget du tourisme.

D'abord, il est bon de rapprocher deux chiffres : d'une part, les crédits budgétaires - sur lesquels nous devons nous prononcer - et, d'autre part, le chiffre de l'impact de l'économie touristique sur la production intérieure brute. Le budget du tourisme pour 1991, avec ses différentes rubriques budgétaires, qui représente environ 0,3 p. 1000 du budget de la nation, couvre un secteur qui représente sans doute actuellement le dixième de la production intérieure brute.

Il ne faut peut-être pas donner à cette comparaison plus d'importance qu'elle n'en a, mais cela nous montre bien qu'il y a quatre ans, nous avons échappé de peu à un sinistre lorsqu'une politique systématique et concertée a été mise en place pour démanteler complètement les services du tourisme. Nous aurions pu en effet nous trouver privés d'une administration de mission plus que de gestion, qui aujourd'hui doit avoir un rôle de coordination et d'impulsion dans un secteur aussi essentiel pour les grands équilibres nationaux.

Examinons maintenant comment se présentent les crédits budgétaires.

En 1989 et en 1990, l'effort a porté sur les dépenses de promotion et le budget du tourisme a enregistré des augmentations globales importantes. Pour l'année 1991, l'augmentation est beaucoup plus modeste. Le budget s'élève à 396,8 millions de francs, qui représente une progression de 3,6 p. 100. Cette progression modeste, qui vient après deux années de hausse sensible, permettra de consolider les acquis, mais elle n'autorisera pas de progrès nouveaux.

Quelle est la répartition de ces presque 400 millions de francs de crédit ?

Le budget pour 1991 permettra de poursuivre les actions de promotion. On en parlera dans un instant en évoquant l'intervention du G.I.E. Maison de la France.

Les crédits d'étude sont en augmentation de 9,9 p. 100, tandis que les dépenses « informatique » progressent de 66 p. 100. Cela représente des chiffres absolus relativement modestes, mais le fait que ces crédits soient en augmentation sensible est déjà encourageant.

L'ensemble des crédits relatifs à la promotion atteint un montant de 248 millions de francs. Au sein de ce chapitre, les moyens d'actions de Maison de la France s'élèvent désormais à 112,4 millions de francs, soit une augmentation de 9,6 millions. Cette augmentation permet un renforcement des actions de promotion à l'étranger. Même si l'on avait pu souhaiter une intensification de l'effort entrepris il y a deux ans, on ne peut que se féliciter du fait que cet effort puisse être reconduit.

Autre fait à signaler : la priorité affichée en faveur de la formation professionnelle pour les métiers du tourisme puisque les crédits affectés à ce poste augmentent de 33 p. 100. Cet effort devra être poursuivi dans les années qui viennent. En tout cas, le fait que cette priorité soit dégagée dans le projet de budget pour 1991 est prometteur pour l'avenir.

Dans le domaine du tourisme social, les crédits sont en progression : 3,9 millions de francs en dépenses ordinaires et 31,3 millions en autorisations de programme pour les crédits d'équipement. Ces sommes ne permettront sans doute pas de prendre en compte les nombreux programmes qui mériteraient de l'être. Toutefois, des évolutions s'esquissent dans ce domaine particulier et il convient de faire en sorte que l'effort soit proportionné à la qualité des projets présentés.

J'aborderai maintenant un problème important, celui de la contractualisation au travers des contrats de Plan.

Il est vrai qu'en matière touristique, les contrats de Plan ont essayé d'apporter des réponses région par région. On peut certes regretter la modicité des crédits, mais il faut bien reconnaître et déplorer la lenteur de la consommation de ceux déjà inscrits. Par ailleurs, les études et la mise en place des projets sont souvent bien longues. Par conséquent, même si le montant des crédits semble peu élevé, il n'en demeure pas moins que ceux-ci sont trop imparfaitement utilisés.

Cela pose d'ailleurs le problème du fonds d'intervention touristique, qui, à l'origine, était un instrument destiné à contribuer à la mise en place des contrats-tourisme dans les contrats de Plan. Il faut se féliciter - même si cela peut paraître comme un recul par rapport à la décentralisation ou à la contractualisation -, de la mise en place d'un fonds d'intervention touristique non contractualisé permettant le démarrage rapide d'opérations prêtes à être engagées, sans attendre l'aboutissement de procédures contractuelles lourdes et complexes.

La commission des finances s'est félicitée de cette évolution de la procédure, qui rend celle-ci plus directe. Toutefois, elle a souhaité que le fonds d'intervention touristique puisse être vigoureusement abondé, soit à l'occasion d'un collectif, soit dans le budget du tourisme pour 1992. A cet égard, elle a d'ailleurs formulé une observation dont je vais vous donner lecture :

La commission des finances, tout en enregistrant l'accroissement des crédits du F.I.T. - fonds d'intervention touristique -, souhaite qu'ils soient abondés dans le cadre d'un collectif ou de la loi de finances pour 1992.

Sous le bénéfice de ces observations et compte tenu du débat qui a eu lieu en commission, je vous demande, mes chers collègues, au nom de la commission des finances, d'adopter les crédits du tourisme pour 1991. (« Très bien ! » et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. Francis Geng, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

M. Francis Geng, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, voici donc la troisième année que je présente l'avis de la commission de la production et des échanges sur les crédits du tourisme. Alors que les crédits avaient augmenté de 15,6 p. 100 en 1989 et de 5 p. 100 en 1990, les crédits du projet de budget que vous nous présentez aujourd'hui ne progressent que de 3,6 p. 100. Vous comprendrez que face à cette courbe déclinante, mon appréciation soit plutôt nuancée. Certes, nous savons tous que ce n'est pas le volume des crédits budgétaires qui fait une bonne politique, mais néanmoins il est de mon devoir de faire cette constatation.

Avant d'évoquer les principaux aspects du budget pour 1991, je voudrais signaler que des modifications de nomenclature budgétaire ont, cette année encore, rendu difficile l'analyse de l'évolution des crédits.

Quoi qu'il en soit, les priorités retenues me paraissent aller dans la bonne direction, qu'il s'agisse de l'amélioration du fonctionnement des services, de la progression des dépenses de promotion ou de l'accroissement des crédits de formation.

C'est ainsi que les crédits affectés aux études, statistiques et moyens informatiques témoignent de la volonté de renforcer les outils à la disposition du ministre. Je pense en particulier à la mise en place d'un observatoire national du tourisme qui devrait permettre d'affiner la connaissance du secteur et améliorer la fiabilité des données.

De même, l'accroissement du budget de promotion est nécessaire. Par rapport à l'an dernier, cette politique est préservée et même améliorée par un abondement des crédits de Maison de la France de 9,6 millions de francs. Je suis particulièrement heureux de voir renforcé le rôle de cet organisme, créé en 1987, qui repose sur le partenariat entre l'Etat, les collectivités territoriales et des entreprises privées.

Quant à la formation professionnelle, elle bénéficie cette année de 2 millions de francs supplémentaires. Compte tenu de nos faiblesses dans ce domaine, cet effort, que je salue, paraît cependant devoir être encore à améliorer.

Je voudrais également souligner que, contrairement à ce qui s'était passé l'an dernier, les dépenses en capital enregistrent une progression. Cependant, alors que les autorisations de programme augmentent de 16,5 p. 100, les crédits de paiement correspondants diminuent de 10,4 p. 100.

Je regrette cette situation tant pour les crédits d'équipement en faveur du tourisme social, qui ne permettront pas de satisfaire aux besoins de rénovation recensés, que pour les contrats de Plan et surtout pour le fonds d'intervention touristique, le F.I.T.

S'agissant du F.I.T. contractualisé, la dotation est strictement reconduite dans le budget du tourisme à un montant de 43,7 millions de francs, mais les concours du fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire, le F.I.A.T., enregistrent une forte diminution de 13,6 p. 100 - et hier, à l'occasion de la discussion du budget de l'aménagement du territoire, cette distorsion a été évoquée - puisqu'ils régressent de 44 à 38 millions de francs.

Quant aux crédits du F.I.T. non contractualisé, ils devraient progresser de 2,6 millions.

J'estime que, compte tenu des besoins et des retombées économiques locales de l'activité touristique, ces moyens sont insuffisants pour soutenir les initiatives des collectivités territoriales et développer de nouveaux pôles touristiques. La politique française du tourisme doit en effet être influencée de plus en plus par les besoins et les critères de l'aménagement du territoire ainsi que par la nécessité de maintenir la vie de nos zones rurales.

Vous l'avez compris, monsieur le ministre, je ne suis pas partisan de la critique systématique, au contraire. Mais il ne paraît pas déraisonnable de souhaiter une plus forte progression des crédits du tourisme. Faut-il souligner une fois encore la place infime du budget du tourisme - 396,8 millions de francs - dans l'océan des dépenses de l'Etat et dans le budget de l'Etat ?

Vous me rétorquerez que d'autres ministères et les collectivités locales contribuent directement à l'essor du tourisme. La commission, parfaitement consciente de la nécessité de disposer d'une vue d'ensemble des fonds publics consacrés à ce secteur, avait d'ailleurs adopté une observation en ce sens l'an dernier. Je ne peux que m'étonner qu'elle n'ait pas été suivie d'effets plus significatifs.

Vous nous avez expliqué, monsieur le ministre, lors de votre audition par la commission, que vos services se heurtaient à des difficultés pour procéder à cet inventaire, tant à cause de l'attitude naturelle de garder pour soi ces informations que de la multiplicité des ministères concernés. Vous nous avez d'ailleurs fourni des éléments d'information concernant l'action de quatre autres départements ministériels et nous vous en remercions.

Nous souhaiterions aujourd'hui, monsieur le ministre, que vous preniez à nouveau l'engagement de nous fournir dès que possible une estimation complète de l'effort budgétaire global en faveur du tourisme. C'est pourquoi la commission a renouvelé l'observation formulée l'an passé. Cette demande paraît d'autant plus indispensable que vous nous avez laissé entendre votre volonté de développer au maximum la coopération interministérielle dans le domaine du tourisme.

Le fait que d'autres ministères contribuent à la politique du tourisme, s'il relève de l'évidence, ne constitue pas une justification. En considération de l'ampleur des enjeux et du poids économique et financier du tourisme dans notre pays, l'effet de levier d'une augmentation raisonnée et raisonnable des crédits pourrait être considérable, tout comme son effet multiplicateur.

Je voudrais rappeler quelques chiffres révélateurs.

Créateur de richesses avec une production intérieure brute de 280 milliards de francs et des investissements de l'ordre de 60 milliards, le tourisme est également à la source de nombreux emplois. Le secteur occupe aujourd'hui 900 000 personnes et crée 30 000 emplois nouveaux par an. Avec des prévisions de l'ordre de 110 milliards de francs de recettes en devises et de près de 50 millions de visiteurs étrangers, le record établi en 1989, année du bicentenaire de la Révolution française, devrait être dépassé et même largement. Le solde de notre balance touristique, qui s'était établi à plus de 39 milliards de francs l'an dernier, pourrait atteindre, à la fin de l'année, 45 milliards. Il se rapproche donc des excédents dégagés par le secteur agro-alimentaire ou l'industrie automobile. La France consolide ainsi sa deuxième place dans le monde après les Etats-Unis mais elle occupe le premier rang en Europe, devant l'Espagne, pour les recettes touristiques dégagées, ce qui est une performance.

Ces résultats remarquables dissimulent cependant certaines faiblesses.

En premier lieu, les Français partent davantage que par le passé à l'étranger pour leurs vacances. Ainsi, en 1989, le nombre de nuitées passées en France a diminué de 2 p. 100 tandis que celui des nuitées à l'étranger progressait de 7,7 p. 100.

En second lieu, le problème de l'étalement des vacances, sur lequel vous travaillez, n'est toujours pas résolu de façon satisfaisante. Le nouveau calendrier triennal 1990-1993 réduit le nombre de zones de vacances scolaires de trois à deux pour les congés de février et de printemps, en même temps qu'il prévoit des vacances de printemps tardives, ce qui ne manquera pas d'entraîner des pertes d'exploitation pour les stations de basse et moyenne montagne, déjà touchées de plein fouet par l'enneigement insuffisant de ces dernières années. Bien plus, ce calendrier ne prévoit aucune mesure d'étalement pour les vacances d'été.

En troisième lieu, le tourisme français continue de souffrir de certains handicaps structurels. Je ne reviendrai pas sur le manque de professionnalisme et les efforts considérables à réaliser en matière de formation professionnelle, que j'ai déjà évoqués, bien qu'on doive souligner la qualité et la spontanéité de l'accueil. Je voudrais ici exprimer ma préoccupation au sujet de la préparation des structures du tourisme aux prochaines échéances européennes. La profession d'un agent de voyages connaît en effet des faiblesses : fragmentation excessive, tarifs plus élevés que ceux des concurrents étrangers, moindre volume de clientèle. Les efforts de la profession en vue de se regrouper ne semblent pas assez soutenus pour constituer des réseaux de dimension internationale.

Enfin, pour utiliser les énormes réserves touristiques de notre pays, il convient de mieux jouer sur la complémentarité des différentes formes de tourisme : tourisme balnéaire, tourisme de montagne, tourisme à la campagne, tous concourent à la mise en valeur du magnifique patrimoine de notre pays.

Je voudrais m'arrêter quelques instants sur un sujet qui me tient particulièrement à cœur : le développement du tourisme en milieu rural.

Le changement de comportement des touristes, tant français qu'étrangers, qui aspirent aujourd'hui à des vacances plus naturelles et plus sportives, et le développement des courts séjours donnent une nouvelle dimension au tourisme vert. Celui-ci constitue en outre un facteur déterminant de l'aménagement du territoire et une chance pour maintes régions où l'agriculture connaît des mutations extrêmement rapides et difficiles et cesse d'être l'activité dominante.

Cependant, cette forme de tourisme n'évolue pas de manière significative en raison d'une offre excessivement dispersée et du manque de soutien des pouvoirs publics à son essor. A côté des initiatives prises çà et là par des particuliers ou des collectivités locales, l'Etat a aussi un rôle déterminant à jouer pour valoriser le tourisme rural et aider ceux qui entreprennent.

Je me bornerai à indiquer quelques pistes d'action :

Le renforcement de la formation et de la coordination des « acteurs du tourisme rural » ;

La nécessité de présenter des produits complets, alliant un hébergement de qualité et la possibilité de pratiquer des activités complémentaires ;

L'amélioration des conditions d'exercice de la pluriactivité des agriculteurs ;

La modernisation de l'hôtellerie rurale et - pourquoi pas ? - un véritable plan de développement analogue à celui qui est en préparation pour la montagne. J'avais d'ailleurs déjà présenté cette demande l'année dernière.

Bref, votre projet de budget, monsieur le ministre, met l'accent sur des questions fondamentales comme la promotion ou la formation, mais il ne correspond pas, à mes yeux, au fort potentiel de notre pays ni à la montée en puissance d'une politique touristique ambitieuse et bénéfique pour l'ensemble des régions françaises comme pour la balance des paiements.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, afin de vous aider à obtenir des crédits supplémentaires, le groupe U.D.C. avait décidé de s'abstenir sur votre budget, mais je pense que le fait qu'il soit englobé dans un ensemble plus vaste conduira peut-être à reconsidérer la position du groupe.

La commission de la production et des échanges a, quand à elle, émis un avis favorable à l'adoption des crédits du tourisme pour 1991.

M. Jean Beauville. Les propos du rapporteur l'y invitaient !

M. le président. Mes chers collègues, je vous signale que nous devons impérativement terminer l'examen de ces crédits dans la matinée. Je demande par conséquent à chacun de bien vouloir respecter son temps de parole. Vous comprendrez que je jouerai mon rôle de président en ce sens.

Dans la discussion, la parole est à M. Jean Tardito.

M. Jean Tardito. Monsieur le président, monsieur le ministre délégué, mes chers collègues, l'annonce des bons résultats des neuf premiers mois de la saison touristique 1990 a suscité une satisfaction quasi générale.

L'excédent financier dégagé par les échanges touristiques dépassera les 45 milliards de francs cette année. Le seuil des 50 millions de journées de séjour de touristes étrangers en France sera dépassé.

Nous sommes sensibles à ces résultats. Mais nous constatons à nouveau que celles et ceux qui, par leur travail et les acquis sociaux qu'ils ont arrachés, ont le plus contribué à faire de la France un grand pays touristique sont de plus en plus écartés du droit aux loisirs et aux vacances. Une inégalité de plus.

Monsieur le ministre, nous avons écouté et lu avec beaucoup d'attention vos commentaires, quelques semaines à peine après les propos de M. le Président de la République sur la réduction des inégalités. Ces bons résultats touristiques seraient dus « à une nouvelle progression des clientèles long courrier américaines et japonaises malgré une situation de change moins favorable » et « ces touristes à fort pouvoir d'achat ont renforcé une présence accrue des latino-européens et des Britanniques, la part des Allemands restant privilégiée. »

De même, vous souligniez « une tendance à l'élargissement des départs des Français, qui seraient plus intéressés par des séjours courts et plus nombreux » constatant « une forte poussée dans le très haut de gamme et une poussée plus forte encore dans le secteur locatif et l'hôtellerie de plein air la mieux adaptée ».

Ce sont bien les plus fortunés qui partent.

Ces faits caractérisent-ils autre chose que l'un des résultats actuel et concret de la politique de régression économique et sociale développée au fil de la décennie 80 ?

Et le compte n'y serait pas encore !

Il faudrait, avec l'appui de la C.E.E., pousser plus loin un aménagement du territoire basé sur la rentabilité, le tourisme de luxe, le sacrifice des productions et le recul des services publics. Mais c'est l'objet d'autres débats.

Derrière les capitaux qui affluent des quatre coins du monde, ce sont aussi les scandales qui émergent, à l'image de Port-Frèjus, et ces parcs de loisirs futuristes que l'on disait d'avenir, et qui sont déjà fermés ou en liquidation financière. La fin des Schtroumpfs en Lorraine ne stoppe pas pour autant « l'entourloupe à Picsou » en Ile-de-France.

Les choix budgétaires opérés au sein des crédits du tourisme pour 1991 confirment et accélèrent les effets de cette politique désastreuse pour notre pays et sa population.

Les contraintes budgétaires empêcheraient le Gouvernement d'étudier avec la S.N.C.F. une révision à la baisse des tarifs de groupe ; je pense notamment aux classes de découverte et aux colonies de vacances. La réévaluation significative de la réduction des billets de congés payés serait impossible, mais en même temps M. le ministre du budget accorde une aide de 500 millions de francs au Club Méditerranée pour la construction du navire *Club Med II*, dont le droit d'accès sera supérieur à trois fois le S.M.I.C.

M. Théo Viel-Massat. C'est un scandale !

M. Jean Beauville. Vous n'avez pas mis l'accent ! (Sourires.)

M. Jean Tardito. Ces exemples illustrent les résultats de choix basés sur le développement du tourisme d'affaire et de luxe mais qui interdisent à plus d'un Français sur quatre, à

des millions d'enfants, les moyens de satisfaire un droit pourtant inscrit dans la Constitution. Les faits sont là. Plus le revenu familial est faible, moins le taux de départ est élevé, et ceux qui partent sont contraints de diminuer la durée de leur séjour et à rechercher des solutions de plus en plus économi-ques.

Cela n'est pas sans conséquences sur l'existence du petit commerce des régions d'accueil et des populations, qui découvrent peu à peu que ce tourisme de luxe, promotionné et subventionné, ne contribue guère au maintien de l'activité et au développement économique et social de leur région. Je constate dans la mienne tous les effets que j'ai dénoncés.

Nous nous déclarons donc résolument contre ce budget qui ne répond pas aux aspirations, aux attentes et aux besoins du plus grand nombre.

Nous pensons que d'autres choix sont possibles, axés sur la satisfaction des besoins de loisirs et de vacances du plus grand nombre et sur le développement de tous les atouts de notre pays. Les moyens existent pour les mettre en œuvre.

Pour être efficace, il faut en premier lieu élever le pouvoir d'achat des salaires et des retraites, porter le S.M.I.C. à 6 500 francs comme nous le proposons.

En second lieu, il faut des mesures spécifiques pour réduire les inégalités. Les services publics doivent jouer un rôle essentiel en développant les chèques-vacances, en augmentant le nombre des aides apportées par les caisses d'allocation familiales, en développant les tarifs préférentiels pour les groupes, les jeunes, en accordant le demi-tarif pour les billets S.N.C.F. de congés payés, en créant une réduction congés payés pour les péages autoroutiers ainsi que sur les vols Air France et Air Inter.

En troisième lieu, l'aide de l'Etat doit être accrue pour les centres de vacances, les centres aérés et les organismes sociaux.

Je terminerai en évoquant la situation du tourisme social. Votre budget aggrave le décalage entre les moyens disponibles et les besoins de toutes ses composantes.

Alors que le conseil national du tourisme estimait les besoins pour rénover le patrimoine existant à un minimum de 150 millions de francs par an pendant dix ans, les déjà maigres crédits d'équipement inscrits à votre budget régissent fortement, d'autant que des crédits similaires apparaissent pour les collectivités locales réhabilitant des hébergements touristiques à gestion associative.

Mais pour quel type de gestion et quel type d'association ?

N'est-ce pas anticiper dans le sens des conclusions du rapport Sourlages, qui liquiderait le tourisme social en supprimant les capacités d'organisation et d'indépendance ?

Le maintien de la procédure des prêts bonifiés, l'extension à toutes les associations de prêts à 5,8 p. 100 sur quinze ans, consentis actuellement à la seule association V.V.F., seraient des décisions qui démontreraient une volonté nouvelle pour le tourisme social.

M. le président. Il vous faut conclure, monsieur Tardito.

M. Jean Tardito. Je termine, monsieur le président.

Cet ensemble de propositions prenant appui sur le droit au tourisme pour tous, sur un tourisme de qualité respectant l'environnement, sur un tourisme complémentaire de l'ensemble des activités des régions, mettrait en chantier une véritable politique que nous soutiendrions.

Mais aujourd'hui, une fois de plus, c'est loin d'être le cas ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. le président. La parole est à Mme Bernadette Isaac-Sibille.

Mme Bernadette Isaac-Sibille. Monsieur le président, monsieur le ministre délégué, mes chers collègues, le vote du budget du tourisme est traditionnellement prétexte à des analyses comparatives sur nos résultats annuels et le rang de la France dans le monde. Nos rapporteurs l'ont parfaitement fait avant moi, je n'y reviendrai donc pas.

Je voudrais pour ce qui me concerne vous redire, comme je l'avais déjà fait l'an dernier, toute l'importance que j'attache à ce que le tourisme soit un élément moteur de notre aménagement du territoire et combien je souhaite qu'il maintienne et véhicule encore mieux nos traditions, notre culture, en un mot notre identité.

Au titre de l'aménagement du territoire, je pense en premier lieu au tourisme vert, dont on a déjà parlé.

Vous le savez, monsieur le ministre délégué, notre tourisme, si porteur soit-il dans ses zones de forte amplitude, telles que la Côte d'Azur, Paris, les deux Savoies, etc. ne peut ignorer tout ce que le tourisme vert devrait apporter à notre avenir touristique.

Il y va de la survie de certains villages, il y va de la survie de certains sites, il en ira peut-être demain de la survie de certains départements et peut-être même de régions entières.

J'attire votre attention sur le fait que, dans cette période de crise agricole sans précédent, le tourisme vert peut devenir le moyen de survie d'une profession entière.

J'examinerai avec attention les moyens que vous mettrez à la disposition de la ruralité, avec d'autres ministres, en ce qui concerne la pluriactivité agricole, la définition de labels régionaux et la valorisation des identités locales.

Sur le second point, j'ai le sentiment que, plus que toute autre activité, tourisme et culture sont étroitement liés.

Nos églises, nos châteaux, nos vieilles pierres, nos traditions musicales et artistiques, nos richesses artisanales et culinaires : voilà un challenge que je souhaiterais voir relever avec la plus extrême vigueur !

Mais je ne me fais plus guère d'illusions ! A force d'entendre beaucoup de promesses et de ne voir que quelques correctifs d'une année sur l'autre, je crains d'être la voix qui se perd dans le désert.

Peut-être considérez-vous que cette tâche incombe essentiellement aux comités régionaux de tourisme, aux comités départementaux de tourisme et aux O.T.S.I. Certes, mais il faudrait aussi que cette tâche devienne une priorité absolue de votre ministère, qui devrait mener une politique incitative. Là encore, j'attends vos propositions avec une grande impatience.

Enfin, dans le même ordre d'idées, je voudrais appeler votre attention sur les crédits consacrés à la rénovation du patrimoine du tourisme associatif, ainsi que sur le maintien des prêts bonifiés accordés aux associations, dont M. Geng a déjà parlé.

Tous les contacts que j'ai pu avoir à ce sujet me confirment que les crédits prévus sont très nettement inférieurs aux besoins en la matière.

Si j'en crois les chiffres qui m'ont été fournis, la rénovation de nos hébergements familiaux porterait sur 130 000 lits représentant 50 p. 100 de notre patrimoine.

Étalée sur dix ans, cette modernisation concernerait 13 000 lits par an pour un budget de 400 millions de francs annuels.

Les études menées sur le sujet indiquent que la part de l'Etat devrait être de 15 p. 100, soit 60 millions de francs par an, alors que, si mes informations sont exactes, elles devraient s'élever à peu près à la moitié en 1991 au titre VI.

L'Etat, qui devrait donner l'exemple pour une véritable politique sociale du tourisme, et non pour une politique du tourisme social, est loin de remplir ses obligations en ce domaine.

Les autres financeurs sont la C.N.A.F. et les C.A.F. à 20 p. 100., les régions à 10 p. 100 et les associations à 55 p. 100. Pour assurer cette participation, les associations, doivent faire largement appel à l'emprunt. Jusqu'à présent, leurs charges financières étaient allégées par la bonification des taux dans le cadre des procédures P.B. P.M.E. Or cette procédure ne serait pas renouvelée en 1991.

Par contre, la Caisse des dépôts consent actuellement à l'association V.V.F. des prêts au taux de 5,80 p. 100 sur une durée de quinze ans pour la rénovation de son patrimoine. Pourquoi un tel privilège et pourquoi ne pas étendre cette mesure à l'ensemble du tourisme social ? Le ministre du budget, on l'a rappelé, ne vient-il pas de trouver l'argent pour accorder une aide de 500 millions de francs au Club Méditerranée pour la construction d'un bateau ?

Monsieur le ministre, tous ces problèmes sont importants et appellent des réponses urgentes, dont dépendra le vote du groupe U.D.C., qui était tenté de s'abstenir mais tient tout de même beaucoup aux prêts bonifiés et aux aides pour une politique sociale du tourisme.

M. le président. La parole est à M. Léonce Deprez.

M. Léonce Deprez. Monsieur le ministre, mes chers collègues, dans les quelques minutes qui me sont imparties, il me faut tendre à l'essentiel : au nom du groupe U.D.F., je vais donc vous exprimer brièvement l'essentiel de ma réflexion.

Au fond, ce qui vous menace aujourd'hui, ce qui menace le tourisme, c'est le flot de paroles, dans lequel risque de se noyer la politique nationale du tourisme. A mon avis, il est primordial d'arriver à bien faire comprendre que la France a besoin, davantage que d'un budget du tourisme, d'une politique nationale du tourisme. Celle-ci doit être d'abord une politique territoriale, ensuite, ou plutôt en même temps, une politique partenariale.

Une politique territoriale, ai-je dit : en effet, on invoque beaucoup la promotion et on conclut souvent à la nécessité de consentir des efforts de promotion. Mais avant de promouvoir, il faut produire, je tenais à le rappeler. Quand on analyse le chiffre d'affaires du tourisme, la question se pose justement de savoir qui produit, qui assure ce chiffre d'affaires. La réponse apparaît clairement : il n'y a pas de production sans mise en valeur d'un espace, d'un morceau du territoire. La politique du Gouvernement doit donc être axée sur le territoire français et sur les entités économiques qui engendrent des produits, c'est-à-dire des séjours touristiques. Car, en définitive, le produit touristique, ce n'est pas autre chose qu'un séjour.

Allons plus loin : qu'y a-t-il dans le séjour ? D'abord, l'environnement ; la première composante du produit touristique, c'est l'environnement. Et qui gère l'environnement, sinon les collectivités territoriales ?

La seconde composante, c'est les équipements. Les équipements privés, hôtels, restaurants, hébergements divers, ne peuvent être que la conséquence des équipements publics. Sans ceux-ci aucune activité ne peut-être offerte de jour à ceux qui viennent séjourner. L'effort de la collectivité doit donc précéder, engendrer, entraîner l'effort privé. C'est pourquoi une politique de l'Etat en direction des collectivités est nécessaire afin d'encourager celles-ci à investir.

Les collectivités qui jouent un rôle primordial dans le tourisme sont de trois sortes, et elles peuvent être classées comme trois entités. Je me suis attaché, sur la suggestion même de votre prédécesseur, monsieur le ministre, à le préciser dans une proposition de loi que je serais heureux de vous présenter. La première entité peut être considérée comme formée par les grandes villes métropoles, villes d'affaires qui se sont spécialisées dans les congrès. Mais une telle spécialisation suppose des investissements très sophistiqués et des équipements très compétitifs. S'impose donc une politique de l'Etat en direction des villes qui engendrent un tourisme de congrès - ce tourisme devient en France un des premiers du monde et Paris, je vous le rappelle, occupe la première place dans ce domaine.

Ensuite, les communes à vocation touristique, qui se sont révélées capables d'accueillir des clientèles régionale, nationale et internationale depuis cinquante ans, constituent la deuxième entité. Ces communes touristiques, qui bénéficient d'une dotation supplémentaire de l'Etat au-delà de la D.G.F. ont des devoirs, non seulement à l'égard de l'environnement, de l'équipement, et de l'encadrement, qui assurent l'accueil, mais aussi envers les événements qui assurent l'animation. Ces communes touristiques ont besoin d'une politique de l'Etat renforcée en leur faveur.

La sélection de ces communes touristiques, c'est ce que l'on appelle les « stations classées », expression qui signifie qu'elles méritent le classement. A ce sujet, monsieur le ministre, je vous lance un S.O.S. ! Pour qu'une commune touristique puisse s'élever au degré supérieur, devenir une station classée, il faut qu'elle investisse et assure durant l'année une animation capable d'attirer la clientèle.

Les frais généraux, les dépenses d'investissement, de fonctionnement, d'entretien, de sécurité doivent être en rapport avec le classement. Or, depuis cinquante ans, plus exactement depuis 1907, si des stations classées ont pu se maintenir à leur niveau, c'est parce qu'elles avaient une ressource extraordinaire qui n'était pas puisée dans les poches des contribuables, ni dans les caisses de l'Etat. Elles provenaient d'une activité professionnelle qui mérite d'être revalorisée, remise à sa place et en pleine lumière. Je veux parler de ce que l'on appelait les casinos.

Depuis cinquante ans, les casinos sont des entreprises de vie touristique. Ils assurent des activités de jour et de nuit. Le cahier des charges, en quelque sorte, leur impose de jouer auprès des stations, un rôle d'animation, ce qui soulage les budgets locaux. Les maires n'ont pas à inscrire dans leur budget des dépenses pour l'animation car elles sont à la charge de ces véritables entreprises que sont les casinos.

Or les casinos français vont mourir, monsieur le ministre, si on ne leur permet pas de se moderniser ! En 1987, j'ai déposé une proposition de loi qui a été votée : mais elle est appliquée pour quinze casinos seulement, alors que plus de cent sont privés des mêmes ressources, ce qui veut dire que cent stations sont privées du produit des jeux automatiques. Les casinos qui n'ont pu moderniser leurs jeux, qui ne possèdent pas de jeux automatiques, ne peuvent plus faire face à leurs dépenses et donc assurer l'équilibre de leur budget. En fait, ce sont les stations qui sont ainsi privées de ressources.

M. le président. Je vous demande de bien vouloir conclure, monsieur Deprez.

M. Léonce Deprez. Monsieur le président, je regrette qu'il me faille conclure si vite, alors que la question est si importante ! Mais je vais terminer, puisque j'ai dit l'essentiel.

Monsieur le ministre, vous êtes un démocrate ; nous tous sommes des républicains : comment pouvons-nous admettre que la loi ne soit appliquée que pour quinze stations, quinze casinos et qu'elle ne le soit pas pour cent autres casinos, cent autres stations ? Comment pouvez-vous admettre que des stations perçoivent dix, quinze, ou vingt millions de francs de produit des jeux, alors que des stations voisines n'ont pas droit aux mêmes ressources, faute de pouvoir bénéficier de l'application de la loi, qui devrait pourtant être la même pour tous ?

Je soulève le problème, monsieur le ministre, en dehors de toute considération partisane. C'est un devoir de justice que de rendre aux stations classées leurs possibilités de s'équiper, d'investir, d'animer le tourisme français pour attirer une clientèle internationale dont nous avons besoin, mais dont vous avez besoin aussi pour pouvoir dégager quarante-cinq milliards de boni à la fin de l'année.

Si la politique à l'égard des stations est un devoir de l'Etat, celui-ci - et ce sera ma conclusion - a aussi une responsabilité à l'égard de l'espace rural. Puisque mes collègues en ont parlé, je n'aurai pas besoin d'insister.

M. le président. En effet, monsieur Deprez, car il vous faut conclure !

M. Léonce Deprez. Je conclus, monsieur le président.

S'agissant de l'espace rural, monsieur le ministre, l'essentiel est de conduire une politique en direction des producteurs.

L'espace rural, tout le monde va le vanter. Ce sera la tarte à la crème de demain. Encore faut-il qu'il y ait des producteurs, c'est-à-dire des collectivités locales qui se regroupent et des professionnels qui investissent. Il faut donc créer les conditions d'une économie partenariale, à la campagne comme à la ville, et encourager toutes les formes de coopération entre les pouvoirs publics et les pouvoirs privés, afin de développer les capacités d'hébergement dans l'espace rural et de mettre ainsi en valeur l'espace français durant les quatre saisons de l'année.

C'est ce que j'ai proposé en soutenant l'idée de groupements intercommunaux de tourisme en espace rural susceptibles de bénéficier d'un soutien de l'Etat, et vous vous honoreriez, monsieur le ministre, en mettant une telle politique en pratique.

Au nom du groupe U.D.F. j'attends vos réponses à mes observations avec l'espoir que ce débat ouvrira une perspective de vraie animation du tourisme pour la France ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.)*

M. le président. La parole est à M. Jean-Michel Couve.

M. Jean-Michel Couve. Monsieur le ministre, le budget que vous nous présentez s'élève à 396,8 millions de francs. Il est majoré par rapport à l'an dernier. Mais si sa progression, de 15,6 p. 100, était satisfaisante en 1989, elle s'était déjà bien amenuisée avec 5 p. 100 en 1990, pour en arriver cette année à 3,6 p. 100. Compte tenu des prévisions d'inflation, il s'agit donc d'un budget en stagnation.

Dans ces conditions, si comme vous y avez longuement insisté, certains postes augmentent, c'est forcément que d'autres diminuent. Aussi ne peut-on prétendre que ce budget marque, dans les faits, une réelle volonté de mettre à disposition les moyens de s'adapter à la demande croissante des consommateurs, et aux besoins de plus en plus pressants des acteurs de notre économie touristique.

Au titre III, les moyens des services augmentent de 67 p. 100. Si les dépenses en personnel des bureaux à l'étranger ne diminuent pas, si leur situation administrative ne change pas, en revanche, vous avez considérablement baissé leurs moyens d'action, de 67 p. 100, pour regrouper les crédits de promotion à l'étranger sous la dépendance de la Maison de la France.

Pensez-vous que, du coup, les bureaux installés à l'étranger pourront mieux assurer leur mission ?

En fait, il semble bien que l'on habille Pierre en déshabillant Paul, puisque c'est par le jeu de transferts de dotations que la Maison de la France voit finalement son budget augmenter de plus de 61 millions de francs.

En réalité, si on tient compte de tous les transferts de charges, les moyens de la promotion baissent de 3,23 p. 100, ce qui est un comble compte tenu de son caractère tout à fait prioritaire et des efforts bien supérieurs consentis dans ce domaine par la plupart des pays concurrents à vocation touristique.

Au moment où vous nous demandez notre avis sur ces mesures relatives aux transferts de crédits, les partenaires du G.I.E. Maison de la France ont-ils donné leur accord, eux, pour participer à cette augmentation de crédits ?

Au titre IV, la dotation pour la formation augmente de deux millions de francs. Mais que représentent, mes chers collègues, ces deux millions de francs lorsqu'on mesure à quel point enseignement et formation professionnelle sont devenus inadaptes : la disparité des enseignements, tant pour ce qui concerne les B.T.S. que l'enseignement supérieur, les taux de réussite peu satisfaisants des résultats des examens de fins d'études, la diminution des inscriptions aux B.T.S., l'inadéquation des programmes d'études avec les réalités de la profession, expliquant le peu de débouchés pour les diplômés, la multiplication des centres d'enseignement privé, de toutes catégories, souvent peu fiables, les recyclages quasiment impossibles pour ceux qui sont déjà engagés dans ces professions, voilà, monsieur le ministre, autant de problèmes qui empêcheront la nécessaire adaptation des professionnels, si on ne leur trouve pas une solution rapidement.

Le budget pour la formation restera de toute façon insuffisant. Il s'élèvera en tout à 8 millions de francs, alors que le tourisme emploie directement 900 000 personnes et qu'il crée, selon vous, 30 000 emplois supplémentaires par an. Je ne vois pas, là non plus, une réelle volonté d'assumer ce que vous avez vous-même présenté comme une priorité.

De la même façon, au titre III, vous attribuez un million de francs pour les études. Si j'ai bien compris, ils seront affectés essentiellement au démarrage de l'observatoire du tourisme qu'on nous promet, en fait, depuis déjà deux ans. Une dotation de un million de francs, c'est bien peu pour réussir cette autre priorité que vous vous êtes fixée.

Quant aux subventions destinées aux équipements régionaux et aux contrats de plan Etat-région, elles diminuent. Il faut remarquer que celles concernant les équipements touristiques, le fonds d'intervention touristique et les contrats de plan ne représentent que 31 p. 100, soit même pas le tiers de l'enveloppe. Le fonds d'intervention touristique, les contrats de plan et les subventions d'investissement pour constitution de produits touristiques n'en constituent qu'un peu plus du tiers, soit 35 p. 100.

Plus de 65 p. 100 concernent l'hébergement à caractère social, familial et associatif. Serait-ce à dire que ce secteur, dont tous les gouvernements socialistes ont voulu faire la priorité des priorités, est l'heureux gagnant de cette distribution ?

Certainement pas ! Il n'est que de constater, en effet, que l'Etat n'a pas tenu ses engagements à propos de la réhabilitation des lits d'hébergement et de prêter attention aux protestations des associations et des professionnels de ce secteur, pour comprendre comment, à force de gérer la pénurie, on finit par créer puis par exacerber ce conflit injuste et injustifiable entre tourisme social et tourisme commercial.

D'une façon générale, en investissements, les crédits de paiement diminuent de plus de 10 p. 100, ce qui n'est pas signe de bonne gestion. Et, encore une fois, les régions seront les premières à pâtir d'un défaut d'engagement de l'Etat, surtout, bien sûr, les plus défavorisées.

Voilà, monsieur le ministre, une première analyse du projet de budget que vous nous présentez. Bien sûr, elle est critique mais, croyez-moi, elle n'est pas partisane, car essentiellement fondée sur les observations des acteurs et des professionnels du tourisme.

Je suis bien conscient qu'ayant en charge ce portefeuille depuis seulement trois mois, vous n'avez pas eu le temps d'y imprimer votre marque, comme vous l'auriez certainement souhaité.

Mais tout de même, monsieur le ministre, ce que vous nous avez dit mérite qu'on s'y arrête. Vous avez exprimé votre satisfaction concernant les bons résultats de notre économie touristique : la France, leader européen, en deuxième place dans le monde ; des prévisions pour 1990 de 110 milliards de devises, d'un solde créditeur de 45 milliards presque identique au secteur agroalimentaire. Bref, j'en passe.

Bien sûr, nous sommes persuadés, nous aussi, des retombées très positives de ce secteur, mais il n'est pas très judicieux ni parfaitement justifié de fonder une argumentation sur des chiffres que tous les spécialistes à juste titre, remettent en cause.

110 milliards de devises ! Mais, monsieur le ministre, nous savons bien que la méthode des flux financiers occulte des pans énormes de recettes et de dépenses, que la Banque centrale n'interroge les consommateurs que pour des sommes supérieures à 10 000 francs, qu'on a fixé une bonne fois pour toutes, et depuis trop longtemps, le montant des transactions concernant le tourisme à un taux de 5 p. 100 qui, dans tous les cas, ne reflètent pas la réalité.

Nous savons bien aussi, vous et moi, qu'on ne tient aucun compte des recettes et dépenses par compensation, ni même par cartes de crédits, et Dieu sait si elles doivent être importantes.

Vous annoncez 45 milliards de solde créditeur, alors qu'on continue à ignorer les touristes en transit et ils sont des millions ; les enquêtes ne relèvent que les séjours de plus de quatre nuits consécutives, et ne tiennent compte que de ce qui peut être répertorié, essentiellement en hôtellerie, ignorant tous les autres modes d'hébergement.

Comment, dans ces conditions, évaluer sérieusement la position de la France par rapport aux pays concurrents alors que notre méthodologie est à revoir complètement, et que les leurs sont si différentes les unes des autres ?

Où se situe réellement notre place ? Quand pourrions-nous la définir sérieusement et, par conséquent, évaluer notre compétitivité ?

Voilà deux ans qu'a été créée la commission des comptes du tourisme, dont la mission était, justement, de résoudre ce problème. Elle a publié quelques données, mais sans doute toujours sur les mêmes bases d'enquête et les mêmes procédures. Ces chiffres restent donc peu sûrs. A quand une nouvelle méthodologie qui permettra de mieux cerner la vérité ?

L'enquête aux frontières est aujourd'hui terminée. Quel en était le cahier des charges ? Quels en sont les résultats ? Aucune nouvelle pour l'instant. Vous démarrez l'opération observatoire du tourisme : sur quelles bases, quelles méthodes ? A quand les résultats ? Il faut reconnaître que, pour l'instant, nous n'y voyons pas clair. Aussi, je trouve un peu prématuré, voire présomptueux, l'effet cocorico de l'annonce, sans cesse répétée, de notre *leadership* dans le monde.

S'agissant de la place de notre industrie touristique dans le contexte national, il est bien vrai que le budget de votre ministère ne résume pas l'effort du pays. Les crédits interministériels, en particulier, y pourvoient largement, mais nous constatons que, d'année en année, ils sont en baisse significative.

Comment alors pourrait-on aménager dans de bonnes conditions notre territoire pour créer des produits de qualité, adaptés à la demande ?

Plus grave : vous avez vous-même reconnu que « le recensement des interventions des autres ministères dans le domaine du tourisme était très difficile à effectuer, en raison

du faible degré de collaboration de la part des services concernés lorsqu'on leur demande de fournir des évaluations chiffrées ».

Vos propos démontrent bien le peu de maîtrise que vous avez des moyens mis à disposition.

Vous le regrettez certainement. Nous le regrettons aussi, et nous ne pouvons, encore une fois, qu'espérer, monsieur le ministre, que votre ministère, comme celui d'ailleurs de l'aménagement du territoire, soit rapidement rattaché au Premier ministre, compte tenu de la multiplicité des ministères participant de fait à la politique du tourisme.

A ce propos, le ministre de l'économie, des finances et du budget joue un rôle majeur. On a vu comment, il y a quelques années, la suppression de la taxe sur les frais généraux, la disparition du contrôle des changes, la libération des prix ont favorisé le développement des activités touristiques. Toutes les mesures d'allègement des prélèvements obligatoires créent bien sûr les conditions favorables pour les P.M.I. et P.M.E. de ce secteur.

Ce n'est malheureusement plus tout à fait le cas aujourd'hui et nous en ressentirons forcément les effets négatifs dans peu de temps.

D'ailleurs, je ne vous ai pas entendu parler des mesures urgentes que réclament à juste titre les hôteliers : révision des redevances audiovisuelles, baisse de la T.V.A. pour les quatre étoiles luxe, projet de classement en cinq étoiles et j'en passe. Vous n'évoquez pas non plus le devenir des prêts bonifiés pour les P.M.E. et les équipements de tourisme social.

Bien d'autres problèmes se posent, que je ne peux aborder dans le temps qui m'est imparti, mais qui exigent des solutions si on veut relever les défis du tourisme de l'an 2000 : défi économique, mais aussi défi social et défi humain.

L'industrie touristique sera bientôt la première du monde. Il y aura de plus en plus de consommateurs et de producteurs. C'est un marché de plusieurs milliards d'individus qui peut s'ouvrir à nous.

La modification des comportements liée aux nouvelles conditions de travail, à l'allongement des temps de loisirs, au développement des moyens de communication devraient être autant d'atouts d'avenir pour notre industrie touristique.

De plus, on doit considérer que le temps des loisirs est devenu celui de la remise en forme, de l'amélioration des connaissances et des rencontres humaines et culturelles.

Bref, le tourisme devient un facteur d'enrichissement de l'individu et il devrait l'être pour tous, pour toutes les catégories sociales et professionnelles.

Or d'immenses efforts restent à faire sur ce plan, puisque moins de 60 p. 100 des Français partent en vacances. Votre budget n'y pourvoit pas. Mais il s'agit aussi d'un enjeu politique, car une politique du tourisme bien comprise peut et doit permettre de défendre nos espaces ruraux et de sauver notre monde agricole, aujourd'hui bien menacé, tout comme elle devrait stimuler l'aménagement de notre territoire et, à l'inverse de ce qui se réalise trop souvent de façon spontanée et peu professionnelle, garantir notre environnement, dont la qualité demeure le principal atout.

Enjeu politique aussi, car le tourisme peut et doit concerner toutes nos communes, tous nos départements de métropole et d'outre-mer, toutes nos régions et territoires d'outre-mer.

Face à ces enjeux, force est de constater que votre budget, qui ne représente que 0,31 p. 1000 du budget global de l'Etat, est bien maigre, et fait pâle figure. Il était à 0,35 p. 1 000 en 1988. Il faut remarquer d'ailleurs que, depuis 1981, pendant que le tourisme mondial se transformait et que la concurrence se faisait de plus en plus pressante, les budgets de vos prédécesseurs sont demeurés bien minces. La seule réalisation vraiment innovante, nous la devons à Jacques Descamps qui a créé Maison de la France en 1987. On en connaît le succès. Depuis, aucune avancée notable.

M. le président. Il vous faut conclure, monsieur Couve.

M. Jean-Michel Couve. Je conclus, monsieur le président.

Je vous souhaite, monsieur le ministre, de disposer à l'avenir de réelles possibilités pour assurer le succès des nombreuses priorités que vous vous êtes fixées et que vous nous avez exposées.

En attendant, vous comprendrez que je ne puisse proposer à mon groupe d'émettre un vote favorable sur votre budget. (Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. Alain Le Vern.

M. Alain Le Vern. Monsieur le ministre, mes chers collègues, 63 p. 100 environ des Français partent en vacances. C'est beaucoup plus que dans d'autres pays. C'est mieux que les 50 p. 100 d'il y a douze ans. Mais il reste encore un tiers qui ne part pas, faute de moyens.

Une nouvelle répartition du temps de travail s'instaure. Nous allons vers une civilisation des loisirs, faite de séjours courts. La durée de vie s'allonge et la retraite devient aussi un moment privilégié pour la découverte, le tourisme. L'évolution rapide des aspirations, des modes de vie, l'amélioration des transports nous mettent en face d'un défi qu'il nous faut relever en mesurant la dimension internationale - les résultats le montrent - de l'activité touristique.

C'est donc dans votre action et dans celle de votre prédécesseur, monsieur le ministre, que nous trouverons les réponses à cette nouvelle donne. Les moyens de réussir, nous les trouverons aussi dans la formation - en 1989, 300 000 emplois nouveaux dans ce secteur - dans la concertation avec tous les acteurs, syndicats d'initiative, professionnels, collectivités diverses - Etat, régions, départements, communes - et dans la conclusion de contrats.

Le budget pour 1991 s'inscrit dans un contexte favorable que les orateurs précédents ont souligné. Il augmente en moyenne plus que celui des autres ministères. Il choisit des orientations que nous approuvons. L'année touristique 1990, on l'a rappelé, apparaît d'ores et déjà comme très probablement meilleure que 1989, déjà année record aussi bien pour la fréquentation que pour le chiffre d'affaires ou encore le solde positif en devises. Le solde extérieur s'élèvera à 45 milliards de francs contre 39,7 milliards l'an dernier, la France consolidant sa deuxième place touristique dans le monde derrière les Etats-Unis et devant l'Espagne. Ces résultats sont dus, notamment, au dynamisme d'un secteur qui constitue l'un des points forts de notre développement économique et social. Les investissements de l'ordre de 60 milliards de francs progressent, eux, au rythme de 11 à 12 p. 100 par an. La plupart des régions françaises contribuent à ces succès, même si le tourisme d'hiver a pâti d'un mauvais enneigement et si le littoral méditerranéen a subi une baisse ponctuelle de taux d'occupation pendant les habituelles périodes de pointe.

L'atout de premier ordre que représente le tourisme pour l'économie française et pour l'influence de notre pays peut être encore renforcé si nous savons valoriser ses points forts en accompagnant les grandes tendances du marché. Mais l'effort supplémentaire qui doit être consenti pour favoriser ce développement devra porter également sur d'autres points caractéristiques de l'offre qui pourraient, s'ils n'étaient pas corrigés, se transformer en faiblesses graves.

D'abord, et cela a déjà été souligné, la diversité de l'offre qui est, on l'a dit, une richesse, s'accompagne malheureusement d'un émiettement et d'une hétérogénéité excessive qui réduisent l'efficacité des entreprises de promotion. Ces disparités doivent être compensées par une coordination renforcée des structures locales d'accueil.

On constate également que notre réseau de distribution des produits touristiques est généralement moins compétitif que celui de nos proches voisins, même si les qualités touristiques intrinsèques de la France dissimulent peut-être cette relative faiblesse commerciale.

Il faut fournir un effort de promotion, et en ce qui concerne le mode de réservation, la mise en place de circuits, notamment pour le tourisme vert, et la modernisation des méthodes.

Un député du groupe socialistes. Très bien !

M. Alain Le Vern. On observe ensuite une nette tendance à la détérioration du rapport entre la qualité et le prix des prestations dans les zones de plus haute fréquentation touristique. Cette évolution résulte, certes, d'une légère dégradation de la qualité, mais surtout de pratiques tout à fait excessives quant aux prix.

Il semble d'ailleurs, et c'est justice, que, dès 1990, la clientèle ait commencé à sanctionner cette évolution. Il faut ajouter que l'exigence des touristes est de plus en plus forte quant à l'accueil qui leur est réservé ; elle porte à la fois sur l'environnement, sur l'hébergement et sur le service.

Le souci de l'environnement est certainement aussi l'une des caractéristiques majeures de la décennie qui s'ouvre. Tournée aussi bien vers la connaissance de l'environnement que vers son respect, cette préoccupation est d'abord née chez nos voisins, mais elle progresse rapidement en France.

A partir de ce constat, il appartient à l'Etat de tracer les grandes lignes le long desquelles se fixeront ensuite des actions plus précises. Ces grandes priorités sont au nombre de trois : privilégier l'homme, valoriser la diversité, favoriser la qualité.

D'abord, le tourisme n'est pas seulement une activité économique féconde qu'il conviendrait de renforcer pour des raisons purement quantitatives. Il s'agit avant tout d'une des traductions concrètes de la liberté individuelle, d'une des occasions les plus manifestes d'épanouissement personnel. C'est pourquoi toute politique touristique doit privilégier l'homme et sa relation avec son milieu.

Ensuite, l'effort d'équipement touristique doit contribuer réellement à l'aménagement du territoire. Des installations touristiques doivent être réalisées avec, comme objectif et comme contrainte absolue, l'insertion dans l'environnement et son respect.

Cette insertion conduit à privilégier le tourisme culturel au sens le plus large. A l'opposé d'une politique de consommation touristique passive et pauvre en relations humaines, le tourisme moderne doit être pour tous une occasion de relations enrichies avec les traditions, l'histoire, les sites et les autres hommes.

De la même façon, une politique de développement équilibré ne peut ignorer le potentiel que représente le tourisme en espace rural, ainsi que cela vient d'être souligné par les orateurs précédents.

Instrument de lutte contre la désertification, outil de revalorisation des activités rurales, gisement d'emplois considérable, le tourisme rural doit être vivement encouragé, structuré par l'incitation à la construction de stations vertes complémentaires entre elles.

Une politique audacieuse et coordonnée de formation initiale et de formation continue - j'ai parlé de 30 000 emplois créés chaque année -, destinée aux salariés comme aux non-salariés de tous les secteurs professionnels valorisera le travail humain dans une branche dont l'essor ne saurait se ralentir. Les crédits destinés à la formation par votre ministère ont été, cette année, en progression de 33,4 p. 100 par rapport à 1989. La France doit valoriser sa diversité touristique, liée à son patrimoine naturel, historique et culturel inégalable.

L'accueil doit être plus diversifié encore par la préservation et la modernisation des diverses formes d'hébergement indépendant dont la place, à côté des chaînes efficaces par leur standardisation et leur dynamisme, constitue un attrait supplémentaire de notre pays.

La diversification doit porter, enfin, sur le temps, c'est-à-dire sur l'offre de tourisme pendant la totalité de l'année, par la maîtrise programmée et concertée du calendrier scolaire en France d'abord puis, si possible, en Europe, et par une gestion différenciée dans le temps des différents types de clientèle.

La troisième grande priorité pour l'action, liée aux deux précédentes, c'est celle, bien entendu, de la promotion de la qualité. C'est la condition pour conserver et même améliorer notre position dans la concurrence internationale.

Mes chers collègues, le budget du tourisme répond à ces trois exigences par des actions concrètes qu'a prévues le ministère pour les dix-huit mois à venir.

En conclusion, je voudrais insister sur le fait que les vacances constituent aujourd'hui un phénomène social important. Il faut voir combien elles alimentent les conversations sur les lieux de travail. Elles sont synonymes de congés : tout le monde ou presque a des congés - mais pas obligatoirement des vacances. Le phénomène est tellement ancré que même ceux qui ne partent pas parlent de vacances. Notre but à nous, socialistes, est de permettre aussi au plus grand

nombre de partir. C'est pourquoi l'Etat doit être secondé par les régions, les départements, les communes pour aider à rendre le tourisme accessible.

Les chèques-vacances ont été une première réponse en 1982. Ils ont besoin aujourd'hui d'un second souffle, afin que soit élargi et amélioré l'accès aux vacances.

Il faut, par le groupement de aides des caisses d'allocations familiales et des comités d'entreprise, instaurer une plus grande égalité dans l'établissement des chèques, vacances, afin d'éviter toute ségrégation.

Il faut aussi un meilleur étalement des vacances pour que les familles les plus modestes ne soient pas pénalisées par les prix pratiqués.

Il faut rendre le tourisme plus égalitaire et prendre en compte les besoins des groupes sociaux : personnes âgées, familles nombreuses, agriculteurs, notamment.

Il faut aider le tourisme associatif à devenir plus compétitif en passant des contrats d'objectifs avec les différentes collectivités, notamment lors de l'élaboration des contrats de plan.

Il faut - les besoins sont considérables - rénover le tourisme social et imaginer sur le plan européen des formules nouvelles afin de développer ce secteur.

Enfin, il nous faut réfléchir aux moyens dont il conviendra de doter l'administration du tourisme pour lui permettre de remplir ses missions qui évoluent et se diversifient. Elle dispose actuellement de moyens dérisoires et de structures désuètes.

Les marges de manœuvre sont étroites mais les socialistes ont fait faire des progrès énormes au secteur du tourisme dans ce pays : les congés payés n'ont été obtenus ou rallongés que sous la gauche ; les aides aux vacances sont à son crédit ; dans la création des grandes associations du tourisme social, les socialistes ont pris toute leur place.

Notre mission, celle de la gauche, c'est la justice. Dans le tourisme comme dans d'autres secteurs d'activités, nous avons réussi à concilier l'efficacité d'une économie et l'intérêt de la population.

Avec ce budget, nous réaffirmons, monsieur le ministre, mes chers collègues, ces objectifs. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean Tardito. Encore faut-il les atteindre !

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, chargé du tourisme.

M. Jean-Michel Baylet, ministre délégué auprès du ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, chargé du tourisme. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, en tout premier lieu, je tiens à remercier les rapporteurs des deux commissions pour la qualité de leur rapport, de leurs remarques et de leurs suggestions. Ces rapports constituent une contribution essentielle au débat qui doit s'instaurer.

Le tourisme - vous l'avez tous souligné - représente désormais une activité en croissance constante et forte, un secteur d'avenir pour la fin du siècle et pour le siècle prochain.

Il engendre des revenus de l'ordre de 1 700 milliards de dollars dans le monde. C'est donc l'un des premiers secteurs productifs, et les recettes du tourisme international progressent de 8 p. 100 par an en volume.

Dans ce contexte mondial prometteur - comme vous l'avez tous reconnu - le tourisme en France se porte très bien.

J'ai déjà eu l'occasion dans cet hémicycle même de présenter les résultats de la saison touristique. Je me contenterai donc de les rappeler, ce qui a, au demeurant, déjà largement été fait par les différents intervenants.

La France, c'est vrai, consolide ses parts de marchés en 1990 et se place au premier rang européen et au second dans le monde pour les recettes touristiques :

Les recettes en devises atteindront plus de 110 milliards de francs, soit 6 p. 100 de plus qu'en 1989 ;

La consommation touristique à l'intérieur du pays atteint 580 milliards de francs, malgré l'augmentation du taux de départ et des dépenses des Français à l'étranger.

Le solde commercial progressera encore pour atteindre un excédent en devises de 45 milliards de francs au lieu de 40 milliards en 1989, soit une augmentation de 13,4 p. 100.

La production intérieure brute s'élève à 280 milliards de francs. Le secteur emploie 900 000 travailleurs salariés et non salariés et crée environ 30 000 emplois nets par an.

Enfin, on dépassera à la fin de l'année le chiffre de 50 millions de visiteurs étrangers. Monsieur Couve, vous attendiez les résultats de l'enquête aux frontières. Les voilà !

J'avais déjà eu l'occasion de le dire devant la commission, et j'en profite pour vous rassurer, la commission des comptes a publié un compte extérieur comportant les mouvements en capitaux et à l'ingénierie liée au tourisme.

M. le rapporteur Geng et M. Le Vern ont eu raison de souligner dans leurs exposés l'importance directe et indirecte des activités touristiques, qui est considérable, et je vois là la bonne connaissance du sujet qui est la leur.

Ces excellents résultats sont dus au premier chef au dynamisme des professions touristiques - il faut le rappeler -, à leurs efforts d'organisation, de développement, de promotion, d'investissements, à l'aube du grand marché de 1993.

Il y a aussi d'autres raisons à ces succès.

La première raison est la célébration du Bicentenaire qui a contribué, au-delà de 1989, à donner de notre pays une image forte dans le monde.

La seconde raison est le climat exceptionnel permettant aux Français et aux étrangers de découvrir la France dans toute sa diversité.

La troisième raison, c'est, je le constate, la part que les collectivités locales - oui, monsieur Deprez ! - ont prise dans l'effort de mobilisation en faveur de l'image de la France à l'étranger, dans la promotion des produits touristiques et dans la modernisation des équipements, je vous en donne acte. Cela me ramène d'ailleurs aux anciennes fonctions que j'occupais encore il n'y a pas si longtemps. Déjà nous avions, vous et moi, ce débat.

Je tiens donc à souligner l'importance de cet effort qui, je le rappelle, n'aurait pu exister sans les lois de décentralisation.

Enfin, la quatrième raison, ce sont les efforts exceptionnels effectués sous l'impulsion de mon ministère, et tout particulièrement par Maison de la France, avec les professionnels et les autres collectivités publiques comme partenaires.

Au total, donc, la saison 1990 est excellente. La fréquentation qui a progressé aura été marquée par trois caractéristiques nouvelles : un meilleur étalement de la fréquentation avec une très bonne avant-saison, un élargissement sensible de la gamme de clientèle, une plus large répartition des touristes sur l'ensemble du territoire, ce qui est heureux.

Toutefois, c'est vrai, le tourisme d'hiver a bâti une nouvelle fois d'un enneigement insuffisant et, l'été dernier, le littoral méditerranéen a subi une baisse ponctuelle du taux d'occupation. Mais la plupart des régions françaises obtiennent de meilleurs résultats par rapport à 1989. Et l'année 1990 aura satisfait la plupart des partenaires publics et privés.

Mesdames et messieurs les députés, au-delà des excellents résultats de la conjoncture touristique, j'ai fait procéder à une analyse des forces et faiblesses de l'offre et de la demande touristiques.

De cette première analyse et des consultations que j'ai pu mener depuis ma nomination, j'ai tiré un diagnostic et des orientations. Lors du conseil des ministres du 10 octobre dernier, j'ai tracé des priorités et proposé douze actions principales qui ont ainsi été consacrées par l'ensemble du Gouvernement. Elles constituent donc la trame de la politique du tourisme que je compte appliquer dans les prochains mois avec le désir d'obtenir très vite des inflexions significatives.

Cela m'a conduit à dégager trois grandes priorités pour l'action.

D'abord, valoriser la diversité dans les produits touristiques, dans les hébergements et dans les périodes de l'activité touristiques.

Ensuite, privilégier l'homme et sa relation avec l'environnement. Car le tourisme doit être l'un des axes de l'aménagement équilibré du pays avec ses équipements et ses activités.

Enfin, troisième priorité, promouvoir la qualité dans tous les segments du marché avec l'instauration de labels de qualité.

M. Jean-Pierre Defontaine. Très bien !

M. le ministre délégué, chargé du tourisme. Plus généralement, la politique du tourisme, dont le caractère interministériel - vous l'avez tous souligné - doit être renforcé, continuera d'être placée sous le signe du partenariat avec les associations, les collectivités territoriales et les entreprises.

Plusieurs d'entre vous, en particulier M. le rapporteur Geng et M. Ceuve, m'ont demandé de dresser le bilan de l'effort public en matière de tourisme. Le Conseil national du tourisme a entrepris une étude à ce sujet et me rendra très prochainement son rapport. Je viendrai vous le présenter.

La mise en œuvre de cette politique se traduira concrètement dans les dix-huit prochains mois par douze actions prioritaires, que je vais rapidement énoncer.

Poursuivre la promotion du tourisme français à l'étranger et la renforcer sur le marché intérieur. A cet égard, et conformément d'ailleurs à l'observation de M. Geng, un effort tout particulier sera fait sur le marché franco-français. Je compte m'appuyer sur Maison de la France et sur les délégués régionaux au tourisme.

Améliorer la connaissance du secteur par la mise en place d'un observatoire économique et statistique du tourisme. Cet observatoire répond à une nécessité et il sera également nécessaire, dans un second temps, de l'élargir au plan européen, pour que nous puissions, avec nos partenaires, discuter sur les mêmes chiffres. Nous en sommes bien loin pour l'instant. Mais j'ai déjà initié des actions pour remédier à la situation que j'ai trouvée.

Rendre la distribution des produits touristiques français plus concurrentielle, comme le demandait excellemment M. Le Vern, grâce notamment à une nouvelle loi sur les agences de voyages qui sera présentée au Parlement au printemps prochain. Cette réforme de la loi de 1975 répondra à trois objectifs : éliminer les contraintes qui freinent l'adaptation des entreprises à la concurrence internationale ; favoriser le tourisme d'accueil ; transposer dans le droit français les directives européennes, notamment celles relatives aux conditions générales de vente.

Placer la formation en priorité des priorités. Quatre secteurs seront visés : l'accueil, la gestion, la commercialisation, les langues. L'action d'envergure que nous avons engagée dans une optique interministérielle en 1990 sera poursuivie. Nos propres crédits pour la formation continue ont été multipliés par quatre depuis trois ans.

Valoriser l'emploi avec une véritable négociation collective, permettant de lier emploi, qualification et rémunération.

Mettre en place un plan de modernisation de la petite hôtellerie indépendante. Il devrait concerner 5 000 hôtels indépendants et permettre de répondre aux exigences de qualité des équipements hôteliers et d'actualisation des classements.

Favoriser l'exportation de l'ingénierie touristique française, qui est au demeurant excellente.

Continuer à moderniser et le tourisme social et l'ouvrir sur l'Europe, aussi bien par l'aide à la pierre que par l'aide à la personne.

Encourager quelques projets pilotes de haute qualité dans les départements et territoires d'outre-mer, comme mon ministère le fait actuellement en faveur de la Guadeloupe.

Accompagner l'essor des deux principales composantes du tourisme de l'intérieur que sont le tourisme vert et le tourisme culturel.

Le tourisme vert - vous l'avez tous souligné - est une composante essentielle du tourisme intérieur : 7 millions de Français le pratiquent et son chiffre d'affaires est évalué à 45 milliards de francs. Mon ministère incite au développement de cette forme de tourisme particulièrement appréciée. Dans ce secteur, l'action est plus diffuse par nature ; elle s'appuie fortement sur les structures et relais existants comme l'association Tourisme en espace rural ou la Fédération nationale des gîtes ruraux. Mais je confirme, pour répondre à certaines interrogations, que des efforts particuliers seront consentis en faveur du tourisme vert.

C'est dans le cadre du contrat de plan, en accord avec les régions et les professionnels, que se mettent en place les politiques d'aides à la formation, à l'animation, à la rénovation, à la labellisation, à la commercialisation et à la distribution.

De nouvelles perspectives seront tracées pour le tourisme de montagne avec un plan cohérent d'allongement de la saison et de diversification des produits. Une commission que j'ai mise en place avec Lionel Jospin a déjà commencé à travailler sur le problème des vacances scolaires.

Enfin, douzième action prioritaire, inciter les collectivités territoriales à assumer toute leur responsabilité pour améliorer l'image du tourisme et le produit lui-même sur le littoral.

Ces actions prioritaires ne couvrent pas, tant s'en faut, toute l'activité du ministère et elles vont bien au-delà des moyens dont il dispose directement. Nous essaierons donc de mobiliser et de rassembler le maximum de soutiens de la part des autres ministères et des partenaires privés ou locaux.

Je lance en particulier un appel en faveur du tourisme associatif et familial à caractère social, secteur où la mobilisation est des plus nécessaires, comme l'ont notamment souligné M. Tardito et M. Le Vern. En effet, malgré la progression constante des autorisations de programme de mon ministère dans ce secteur - 40 p. 100 de 1988 à 1990 et 15 p. 100 dans le projet de budget et que je vous soumetts aujourd'hui - l'aide à la rénovation demeure encore insuffisante au regard des besoins exprimés. Dans la perspective du rapport de M. Soulage, nous devons rechercher une mobilisation de tous les acteurs et enrayer le processus de désengagement des collectivités territoriales et des caisses d'allocations familiales. A cette fin, diverses actions seront conduites en 1991, comme l'instauration d'un fonds de garantie des loyers et le conventionnement de l'aide de l'Etat avec les régions émettrices. Ces actions feront l'objet, au préalable, d'une large concertation avec tous les acteurs.

De cette manière, la politique planifiée et concertée de rénovation sera poursuivie et nous y prendrons une part très active, conformément aux exigences de l'ouverture européenne et de l'évolution des produits dans le sens souhaité par les touristes. En clair, il faut inciter à une meilleure qualité des hébergements de ce secteur, comme l'a souligné M. Le Vern dans son intervention. L'ouverture européenne doit être notre obsession pour le tourisme social et associatif ; rien ne pourra se faire dans une stricte vision hexagonale.

C'est vrai pour l'aide à la personne, et nous devons envisager dès maintenant une formule d'eurochèque-vacances. C'est vrai aussi pour les villages de vacances, et nous devons tout faire pour favoriser l'essor des eurovillages.

Ce budget - il faut le dire - traduit déjà quelques-unes des priorités et des actions que je viens d'évoquer pour le tourisme associatif et social. Je rappelle que, de 1987 à 1991, l'augmentation des crédits aura été de plus de 76 p. 100 pour la rénovation des villages de vacances et que, cette année, mon ministère apportera son soutien à soixante-deux opérations de rénovation. De même, les associations de tourisme social bénéficieront d'une augmentation des crédits d'aide au fonctionnement.

Je confirme donc à Mme Isaac-Sibille, à M. Tardito, à M. Le Vern et à tous ceux qui ont abordé ce sujet, que la réduction des inégalités reste, comme l'a souligné le Président de la République, la priorité du Gouvernement. Ce que je viens de vous dire à propos du tourisme associatif vous aura - j'en suis sûr - définitivement rassurés.

Le projet de budget du tourisme s'élève à 397 millions de francs. C'est faible, bien sûr, mais - j'aime à le rappeler et certains d'entre vous l'ont fait également - il s'agit d'un budget d'animation, de coordination et d'impulsion qui se prolonge dans de nombreux domaines par des actions menées en partenariat, notamment avec les collectivités territoriales.

Je connais, monsieur Deprez, votre passion pour le tourisme et votre volonté de voir se développer le partenariat entre les collectivités et l'Etat. Vous avez déposé à ce sujet une proposition de loi dont nous aurons l'occasion de reparler.

Quant aux casinos, je ne veux pas me dérober. C'est un thème que nous avons souvent abordé lorsque j'étais secrétaire d'Etat chargé des collectivités locales. J'ai bien entendu vos arguments. Certains sont bons, et c'est pourquoi une réflexion est en cours sur ce sujet difficile, mais je voudrais que vous entendiez à votre tour les arguments du ministre de l'intérieur, qui ne sont pas moins bons. Vous savez bien de quoi je veux parler.

Avec les nombreux ministères qui ont des moyens d'intervention en matière touristique, j'entends poursuivre une politique de conventionnement afin de développer des actions conjointes. Il existe en effet une véritable dimension interministérielle de la politique du tourisme. Et je fais miennes les observations renouvelées cette année par la commission de la production et des échanges, qui souhaite disposer d'un inventaire de l'effort de tous les ministères.

En première analyse, celui-ci peut être évalué à 2 milliards de francs en 1990, et à 4 milliards de francs l'effort de toutes les collectivités publiques. Mais je m'engage à fournir à l'Assemblée des données précises malgré les difficultés techniques que vous avez bien voulu reconnaître, les uns et les autres.

Ce dont le ministère du tourisme a le plus besoin désormais, c'est de moyens d'impulsion et de bonnes conditions de travail permettant de remplir efficacement les tâches de concertation et de coordination. Aussi l'organisation générale de ce ministère, trop souvent malmenée ces dernières années, restera-t-elle, dans ses grandes lignes, inchangée.

Les crédits du tourisme progresseront de 3,6 p. 100 en 1991 et la capacité d'engager des opérations nouvelles sera accrue de 7,5 p. 100, c'est-à-dire raisonnablement, après deux années de très forte croissance dues à la remise à niveau des crédits de promotion par rapport à nos concurrents étrangers, dont les efforts resteront néanmoins beaucoup plus considérables que les nôtres, il faut le savoir.

Les dépenses ordinaires augmenteront de 6 p. 100 et les autorisations de programme de 16,5 p. 100. Par contre, les crédits de paiement, en diminution de 10 p. 100, suivent la faible consommation des crédits antérieurs, notamment pour les contrats de plan, ce qui n'aura toutefois aucune incidence sur le respect de nos engagements.

Ce budget permettra, en 1991, de consolider les acquis et de poursuivre certaines actions prioritaires.

Premièrement, les actions de promotion et de communication progressent de 8,2 p. 100 pour atteindre un montant de 137 millions de francs - 35 p. 100 du budget global - dont la plus grande part, 82 p. 100, est mise en œuvre par les bureaux français du tourisme à l'étranger. Les deux tiers des mesures nouvelles, soit 10 millions de francs, seront affectées à ces actions.

Deuxièmement, l'ensemble des moyens de fonctionnement des services, à l'administration centrale, dans les régions ou à l'étranger, est en augmentation de plus de 6 p. 100, ce qui permettra un renforcement comme le souhaite M. Le Vern. Les priorités dans ce domaine sont l'amélioration de la situation des personnels et des moyens en matériels des délégations régionales ; la poursuite de l'informatisation des services ; la formation du personnel ; l'accroissement de 10 p. 100 des moyens d'études et de statistiques.

Troisièmement, les aides de l'Etat pour la formation aux métiers du tourisme seront accrues. Il s'agit de mettre en place, par convention, de nouvelles filières de formation qualifiantes. Les crédits affectés à cette action augmenteront de 33,4 p. 100.

L'accord cadre interministériel que j'ai signé avec mes collègues de l'éducation nationale, de la formation professionnelle, de l'agriculture et de la recherche définit les interventions de chacun dans le domaine des formations initiale et continue aux métiers du tourisme. Outre les actions mises en œuvre par l'éducation nationale, cet accord cadre prévoit des opérations menées en liaison étroite avec les professionnels et les établissements de formation professionnelle. J'ai en effet pour préoccupation constante de développer les relations entre l'enseignement, la formation et les professionnels, afin de favoriser l'alternance en améliorant l'efficacité du système d'obtention des diplômes par l'apprentissage.

Quatrièmement, monsieur Tardito, grâce à des mesures nouvelles, les aides directes attribuées aux fédérations et associations de tourisme à vocation sociale ou destinées à la rénovation des villages vacances atteindront plus de 32 millions de francs en 1991. Les autorisations de programme progresseront de 15 p. 100 dans ce secteur.

Cinquièmement, et cette mesure répondra au moins partiellement au souhait de M. Rodet et de la commission des finances, une nouvelle ligne est identifiée et abondée dans le budget de 1991 : il s'agit du fonds d'interventions touristiques, qui aura pour vocation de favoriser la mise en œuvre

d'une politique de produits et d'aménagements touristiques. Une dotation de 12,5 millions de francs en autorisations de programme est prévue à cet effet, contre 8 millions en 1990, soit une augmentation de plus de 50 p. 100.

Sixièmement, enfin, l'année 1991 verra la poursuite des politiques contractualisées conduites avec les régions dans le cadre des contrats de plan. Un crédit de 37,7 millions de francs sera réservé à cet effet.

Au total, après la consolidation des acquis et grâce aux réussites exceptionnelles engrangées en 1990, l'année 1991 devrait permettre d'élaborer un projet de budget pour 1992 dans de bonnes conditions de réalisation des actions prioritaires que j'ai fixées.

Mais, bien entendu, la politique du tourisme en s'arrête pas au budget du ministère. Elle résulte aussi, et vous le savez mieux que quiconque, de la volonté des partenaires associés à son développement : collectivités publiques, professionnels, investisseurs.

Mesdames, messieurs les députés, le tourisme est un des domaines, hélas trop rares, où, au-delà des clivages traditionnels, et pour peu qu'on y mette un peu de bonne volonté, les fondements d'un consensus sont aisés à trouver pour travailler et réussir ensemble, comme le prouvent quotidiennement les professionnels des différentes catégories de tourisme et les collectivités territoriales.

Compte tenu des succès que nous avons déjà remportés ensemble, je souhaite que tous les groupes de l'Assemblée s'associent à la politique de la France et nous donnent, en votant ce budget, les moyens et la volonté d'être encore plus performants. D'avance, je vous en remercie. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Nous en arrivons aux questions.

Pour le groupe de l'Union du centre, la parole est à Mme Bernadette Isaac-Sibille.

Mme Bernadette Isaac-Sibille. J'y renonce, monsieur le président, car j'ai déjà traité le sujet que je souhaitais aborder dans mon intervention à la tribune. Mais M. Geng, qui s'est également inscrit dans les questions, s'exprimera au nom de notre groupe.

M. le président. Eh bien, la parole est à M. Geng, pour poser la deuxième question du groupe U.D.C., car je rappelle que la conférence des présidents a exclu tout remplacement d'un orateur par un autre.

M. Francis Geng, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, avec mon ami Edouard Landrain, je voudrais vous interroger sur les moyens de mieux cerner les potentialités du marché touristique intérieur français.

Les enquêtes de Maison de la France sur les marchés étrangers donnent une bonne connaissance du comportement touristique des clientèles étrangères. C'est une démarche très positive.

Des indicateurs permanents au service des régions et des départements permettraient de dégager également des priorités en matière de promotion touristique. L'absence de moyens pour étudier le marché franco-français est donc préjudiciable à la politique menée par les comités départementaux et régionaux du tourisme.

Ce marché potentiel intérieur de proximité, sans aucune interruption saisonnière, est important sur le plan économique. Tous les orateurs l'ont souligné et vous-même, monsieur le ministre, l'avez confirmé. Or, les départements n'ont pas aujourd'hui les éléments nécessaires pour dégager les tendances et les évolutions du marché intérieur.

Maison de la France pourrait donc être un outil privilégié pour le marché France mis à la disposition des départements et des régions.

Peut-on espérer que Maison de la France étudie de façon concrète le marché potentiel intérieur et que des moyens puissent être apportés aux départements pour les informer et pour les aider à mieux cerner le marché hexagonal qui est d'une importance économique considérable pour les départements, les régions et les collectivités locales, donc, tout simplement, pour le maintien de la vie sur l'ensemble du territoire, notamment dans les zones fragiles rurales ?

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué.

M. le ministre délégué, chargé du tourisme. Monsieur le député, Maison de la France joue un rôle fondamental dans l'action du ministère et j'ai souhaité, dès mon arrivée, en même temps conforter ses moyens et amplifier les liens existant entre cette direction du ministère à caractère administratif particulier et le ministre lui-même.

J'ai donc rencontré non seulement le président de Maison de la France, mais également plusieurs des professionnels et des représentants des collectivités qui siègent en son sein pour rendre ces liens encore plus étroits afin que nous puissions mener ensemble des actions encore plus efficaces.

Vous connaissez l'action de Maison de la France à l'étranger, en liaison avec les services de mon ministère, et vous savez que des résultats remarquables ont été obtenus. Nous allons encore conforter ses moyens, mais il faut également - vous avez eu raison de le souligner, monsieur le député - penser à l'action intérieure afin de promouvoir le tourisme et de mieux le connaître au niveau des statistiques.

J'ai fait état, dans mon intervention, de mes réflexions en la matière et de ma volonté de constituer un observatoire du tourisme pour que nous puissions nous mettre d'accord une fois pour toutes sur les critères retenus pour évaluer les résultats annuels du tourisme, afin d'éviter de vaines polémiques.

Maison de la France, comme nos directions régionales du tourisme, l'ensemble des collectivités et des professionnels, aura un rôle essentiel à jouer en la matière.

L'une des priorités implique que Maison de la France s'engage dans des campagnes de promotion intérieure, car nous devons également consentir des efforts pour promouvoir le tourisme des Français en France non seulement pour que le solde en la matière demeure positif, mais également pour faire découvrir encore davantage à nos compatriotes les qualités et la richesse remarquable de notre territoire.

Cette action sera menée non seulement par Maison de la France, mais aussi par les délégations régionales au tourisme, en liaison avec les collectivités - régions, départements, communes - et avec les professionnels. Vous pouvez donc constater, monsieur le député, que nous avons une approche commune en la matière.

M. le président. Nous passons aux questions du groupe Union pour la démocratie française.

La parole est à M. Rudy Salles.

M. Rudy Salles. Monsieur le ministre, en tant qu'élu d'une région hautement touristique, je ne puis qu'être extrêmement préoccupé par ce secteur clé pour l'économie, tant de ma région que de l'ensemble du pays. Je tiens à appeler votre attention sur deux sujets : l'hôtellerie de luxe et la location des voitures particulières.

L'hôtellerie de luxe emploie un personnel très nombreux et les retombées économiques qui lui sont dues ont une grande importance. En effet, la clientèle de ces établissements a des revenus élevés et elle injecte dans l'économie des régions fréquentées des sommes substantielles. Hélas ! en raison de la différence entre le taux de T.V.A. appliqué aux hôtels quatre étoiles et celui en vigueur pour les hôtels quatre étoiles luxe, cette dernière catégorie est en voie de disparition, car la plupart de ceux qui en faisaient partie ont préféré le déclassement, privant ainsi la France d'hôtels de luxe figurant en bonne place dans les guides internationaux.

Je vous demande donc, monsieur le ministre, de bien vouloir envisager une harmonisation des taux de T.V.A. afin de permettre à la catégorie luxe d'exister réellement et non fictivement comme cela est le cas à l'heure actuelle. La réduction du taux de T.V.A. à 18,6 p. 100, voire à 17,6 p. 100, comme cela était le cas avant 1981 pour toute l'hôtellerie est attendue par l'ensemble de la profession.

La même remarque vaut pour les locations de voitures particulières qui sont encore assujetties au taux de T.V.A. le plus élevé, ce qui provoque un certain transfert de clientèle vers les pays européens où les taxes sont moins lourdes. Une diminution du taux de T.V.A. contribuerait à développer ce secteur d'activité très important pour le tourisme. Elle serait largement compensée par une relance des activités dans les secteurs dont je viens de parler.

J'aimerais savoir quelles sont vos intentions sur ces deux sujets.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué, chargé du tourisme. Monsieur le député, le taux de T.V.A. pour les hôtels de luxe est actuellement de 18,6 p. 100, comme dans d'autres pays, mais il existe des différences considérables entre les pays quant au taux applicable à l'hôtellerie en général.

Exception faite de la catégorie luxe, la France, avec 5,5 p. 100, a le taux le plus faible de la Communauté. Il faut le rappeler, car cela concerne un nombre considérable d'hôteliers.

Quant au taux applicable à la catégorie luxe, 18,6 p. 100, il est plus faible que dans certains pays pour être plus précis, mais plus élevé que dans d'autres. Il est incontestable que cela a entraîné des hôtels de luxe à demander leur déclassement. Nous avons ainsi perdu un grand nombre d'hôtels quatre étoiles, catégorie luxe.

Dans la mesure où cette hôtellerie a une clientèle internationale, il est souhaitable de lui donner les meilleurs moyens de fonctionnement. J'ai saisi le ministre chargé du budget et le ministre des finances de ce problème et, j'ai demandé à mes services de réfléchir en liaison avec les professionnels, à des solutions. Ainsi nous étudions actuellement la possibilité de créer une catégorie cinq étoiles, mais rien n'est encore décidé. Cela montre, monsieur le député, que nous sommes sensibles à ces problèmes et que nous y travaillons.

En ce qui concerne les locations de voitures, le taux de la T.V.A. a été ramené à 22 p. 100 et il est « calé » sur celui des ventes d'automobiles.

En la matière nous allons très largement dans le sens que vous souhaitez puisque le taux applicable à l'automobile a sans cesse été réduit au cours des dernières années. Certes nous avons un des taux les plus élevés en la matière, mais nous sommes sur la bonne voie.

D'autres mesures applicables aux loueurs de voitures seront prises, mais je ne pense pas qu'il soit possible de décrocher le taux de T.V.A. sur la location des voitures de celui appliqué pour la vente d'automobiles. En tout cas, les professionnels ont appelé mon attention sur ce sujet et nous en discutons avec eux.

M. le président. La parole est à M. Jacques Blanc.

M. Jacques Blanc. Monsieur le ministre, c'est au nom des présidents de région et de la fédération des comités régionaux du tourisme que je me permets de vous interroger.

Dans votre intervention, vous avez évoqué le partenariat et je crois qu'entre l'Etat et les régions c'est vraiment une exigence.

Chacun connaît le rôle des régions en matière de promotion. Elles agissent d'ailleurs très volontiers, en collaboration avec Maison de la France avec laquelle nous souhaitons renforcer les liens.

Chacun connaît également le rôle des régions en matière d'aménagement du territoire et nous désirons continuer à le jouer en liaison avec l'ensemble des responsables. Nous voulons, en particulier, travailler avec vous car - pourquoi le cacher, monsieur le ministre ? - votre nomination a fait naître, dans la plupart des régions, l'espérance que se tissent des liens qui, tout en respectant les positions des uns et des autres, permettent de déboucher sur un effort supplémentaire que nous n'avons pas pu obtenir dans le cadre des contrats Etat-régions.

Il faut en effet être tout à fait honnête : dans le domaine touristique, ces contrats ont échoué parce que l'Etat n'a pas engagé suffisamment de crédits. Pourtant, la plupart des régions ont joué à guichet ouvert en indiquant à l'Etat qu'elles étaient prêtes à mettre en œuvre les crédits nécessaires, en fonction de ceux qu'il engagerait. Or, il faut bien le reconnaître, le montant des dotations de l'Etat a été particulièrement faible. Ainsi, la région Languedoc-Roussillon, dont personne ne nie la vocation touristique - laquelle est d'ailleurs attestée par l'accueil de six millions de touristes chaque année - n'a pas pu obtenir, dans le cadre du contrat Etat-région, la couverture de dépenses pour lesquelles l'Etat s'était pourtant engagé, à savoir celles engagées pour la démonticaticion. La région finance seule les 12 millions nécessaires annuellement, alors qu'à l'origine l'Etat s'était engagé à les prendre en charge.

Je vous demande donc, monsieur le ministre, d'user de votre influence au sein du Gouvernement pour que les contrats Etat-régions soient revus à la hausse lorsque les régions le souhaitent.

Les crédits que vous nous proposez se situent dans la continuité de la politique de votre prédécesseur avec 3 p. 100 d'augmentation, mais là n'est pas l'essentiel. Je souhaite d'abord que le partenariat avec les régions soit la règle pour l'utilisation des 8 millions de francs de crédits inscrits en faveur de la formation. Compte tenu, en effet, des sommes que les régions consacrent à la formation, vous admettez que nous serons plus efficaces en réunissant l'ensemble.

Par ailleurs, les crédits budgétaires du F.I.D.A.R. et du F.I.A.T. que l'Assemblée a examinés hier m'inquiètent beaucoup. En effet, les crédits d'investissements touristiques, en particulier ceux consacrés à l'aménagement rural - car le tourisme est un facteur de vie pour l'aménagement rural - sont en diminution, notamment ceux inscrits au F.I.D.A.R. et au F.I.A.T. Les rapporteurs eux-mêmes l'ont souligné.

M. le président. Il faut conclure, monsieur Blanc.

M. Jacques Blanc. Monsieur le ministre, nous sommes prêts à peser avec vous de tout notre poids en faveur d'une révision à la hausse des contrats Etat-régions. Il faut leur donner, pour le secteur qui vous intéresse, un contenu fort, correspondant à l'ambition, que nous partageons, de faire du tourisme un facteur de création d'emplois et d'aménagement du territoire.

Au moment où l'espace est un atout pour la France, alors que les dangers de désertification sont grands, le tourisme peut être un moyen de lutter fortement contre ce phénomène, mais il est indispensable pour cela de consentir d'importants efforts d'investissement, notamment en faveur de l'espace rural.

Etes-vous prêt, monsieur le ministre, à vous mobiliser à nos côtés pour inciter l'ensemble du Gouvernement à abonder, dans le cadre d'une révision des contrats Etat-régions, les crédits consacrés aux investissements permettant le développement du tourisme sur l'ensemble du territoire ? (Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué, chargé du tourisme. Monsieur Jacques Blanc, avec votre fougue habituelle, vous avez abordé un nombre considérable de sujets.

M. Jean Beauvils. Il a fait un véritable discours !

M. le ministre délégué, chargé du tourisme. Je ne vais pas vous répondre en détail sur la démonticaticion, sujet que vous connaissez bien, mais vous savez que j'ai saisi la direction générale des collectivités locales de ce problème juridique.

L'essentiel de votre intervention a porté sur les contrats Etat-régions mais, dans votre enthousiasme, vous avez largement débordé du cadre du tourisme, pour évoquer cette question dans son ensemble. Vous avez même demandé qu'ils soient revus tout de suite, alors qu'ils viennent à peine d'être mis en place.

Je vous rappelle qu'en ce qui concerne le tourisme le X^e Plan prévoit que la contractualisation entre l'Etat et les régions doit concerner quatre domaines.

Le premier est l'organisation de l'espace touristique : la montagne : petites stations, zones nordiques ; le littoral : pôles touristiques littoraux, contrats de pays côtiers, stations anciennes ; l'espace rural, dont vous avez souligné l'importance : connaissance économique, organisation, modernisation.

Le deuxième domaine est constitué par le fonds d'aide au conseil et à l'innovation touristique, aide au conseil pour l'étude et le montage des projets.

Le troisième domaine est celui de la formation professionnelle pour mieux organiser la formation des acteurs, des salariés et des chefs d'entreprise.

Enfin le quatrième domaine concerne la valorisation touristique des sites culturels.

Monsieur le député, vous êtes un parlementaire suffisamment chevronné pour savoir mieux que quiconque qu'il n'y a aucune nécessité d'augmenter les crédits consacrés au tourisme dans ce cadre, quand bien même cela serait possible, ce qui est un tout autre débat. Vous savez en effet pertinemment - même si cela n'est pas le cas pour le Languedoc-Roussillon - que les priorités retenues par la quasi-totalité des régions ont très largement ignoré le tourisme. Elles se

rendent seulement compte maintenant de son importance fondamentale, non seulement pour l'économie, mais également en matière d'aménagement du territoire, y compris du territoire régional.

Je vous rappelle que, sur une enveloppe de 423 millions de francs qui devaient être consacrés sur cinq ans aux contrats de plan, plus de 267 millions auront été affectés entre 1989 et 1991 par mon ministère et par le F.I.A.T. En trois ans, 63 p. 100 des crédits d'Etat prévus pour les contrats de plan auront ainsi été attribués.

Monsieur le député, les crédits de paiement sont débloqués en fonction des besoins. Par conséquent, avant de nous lancer dans l'abondance que vous souhaitez, commençons par dépenser ce qui figure sur les lignes budgétaires. Ce n'est qu'ensuite que l'on pourra étudier votre suggestion. Pour autant, vous comprenez qu'il ne s'agit pas d'un engagement gouvernemental, car les contrats de plan concernent bien d'autres secteurs que le tourisme.

En ce domaine, je le répète, tous les crédits ne sont pas consommés. Au contraire, nous remarquons tous un certain retard. Consommons d'abord les crédits et nous verrons ensuite ce qu'il y aura lieu de faire !

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

La parole est à M. Patrick Ollier.

M. Patrick Ollier. Monsieur le ministre, je vais justement vous proposer de consommer des crédits, en vous parlant de la montagne !

Votre budget progresse et consent, en particulier au travers des crédits prévus pour les contrats de plan, je le reconnais, un effort réel en faveur de la montagne - puisque l'organisation des espaces touristiques concerne notamment l'aide aux petites et moyennes stations - ou encore par le biais des crédits du F.I.T. qui sont portés de 8 à 12 millions. Je vous en félicite car nous nous étions fixés cet objectif. Cependant, si cet effort est nécessaire, il n'est pas suffisant.

Monsieur le ministre, pouvez-vous m'indiquer comment vont se concrétiser, après plusieurs mois de négociations avec différents ministères, les mesures annoncées par votre prédécesseur en faveur des stations les plus touchées par l'absence de neige ? Certes, des mesures ont été envisagées et il y a eu effet d'annonce ; malheureusement, pour des raisons d'ordre bancaire notamment et pour d'autres motifs techniques, elles n'ont pas eu les effets que nous attendions, notamment pour les petites stations des Alpes du Sud, des Pyrénées et du Massif central.

L'attribution de subventions d'équilibre qui faisait partie de ce train de mesures n'est pas engagée et je crains qu'elle ne le soit jamais, dans la mesure où la ligne budgétaire en question, qui dépend non de votre ministère, mais du ministère de l'intérieur, risque d'être en diminution.

Si les petites stations qui ont été frappées par la conjoncture ne sont pas soutenues et aidées, nous courons à la catastrophe. Je souhaiterais par conséquent que vous veilliez personnellement à ce qu'elles ne soient pas oubliées dans le cadre du budget de M. Joxe dont nous discuterons très prochainement. Vous êtes, en effet, le coordinateur du soutien aux stations de sports d'hiver et j'espère pouvoir compter sur vous.

Par ailleurs, je veux également insister sur l'impérieuse nécessité, pour le tourisme en zone de montagne, de modifier le calendrier scolaire tel qu'il a été arrêté par le Gouvernement. Vous en avez déjà parlé, monsieur le ministre, et il est vrai que le groupe de travail constitué avec M. Jospin, et auquel je participe, cherche sérieusement des solutions. J'apprécie d'ailleurs les conditions dans lesquelles il est réuni et le sérieux avec lequel il travaille. Le devenir du tourisme en zone de montagne - je voudrais que vous en soyez tout à fait conscient - dépend très largement des décisions qui seront prises. Il ne tient qu'à vous que nos propositions soient entendues par le ministre de l'éducation nationale. Les élus de la montagne comptent sur vous !

M. le président. Je vous prie de conclure, monsieur Ollier.

M. Patrick Ollier. Le tourisme en zone de montagne doit être soutenu plus peut-être que dans d'autres régions, sans doute aussi à cause du sinistre dont il a été victime. Pouvez-vous me confirmer les projets dont nous avons débattu à la commission de la production et des échanges concernant le

plan de soutien à la montagne ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué.

M. le ministre délégué, chargé du tourisme. Monsieur le député, je vous remercie d'avoir souligné les efforts accomplis dans le cadre du budget de mon ministère pour la montagne.

Il est vrai que la montagne française le mérite, non seulement en raison de la qualité de ses sites, de ses équipements, de la volonté de ses populations et de ses élus de s'impliquer fortement dans un développement harmonieux, mais également parce qu'elle a été très durement touchée au cours des dernières années : absence totale de neige pratiquement partout, à de rares exceptions près, l'année dernière et il y a deux ans. Et même il y a trois ans, des difficultés étaient déjà apparues.

C'est ce qui a amené le Premier ministre à prendre des mesures, sur lesquelles je reviendrai, et à me demander de travailler à la réalisation d'un plan montagne. La délégation aux investissements touristiques l'élabore en concertation étroite avec les professionnels et les élus. Je le remettrai au Premier ministre et je le présenterai au début du mois de décembre.

Ce plan contient un certain nombre de mesures conjoncturelles, mais, surtout, nous réfléchissons aux problèmes de fond. Nous retrouvons ceux qui sont liés à l'aménagement du territoire. Il faut avoir le courage d'avouer que tout n'a pas été parfait dans le secteur de la montagne !

Les décisions prises par le Gouvernement, qu'avait annoncées mon prédécesseur, sont mises en œuvre dans des conditions à peu près satisfaisantes, avec certaines difficultés dans des endroits parfaitement identifiés.

Vous m'avez parlé des Alpes du Sud, où il y a effectivement un problème bancaire lié au taux de l'argent. Je suis personnellement intervenu auprès du ministre des finances, qui est lui-même intervenu auprès de l'organisme concerné pour lui faire comprendre que la solidarité n'est pas un vain mot et que ce qui se fait ailleurs peut et doit se faire également là-bas. Nous étudions donc ce dossier de très près.

Croyez-moi, je suis très vigilant. J'ai encore parlé de ce problème la semaine dernière avec les élus du secteur à l'occasion de la présentation de la campagne de promotion de la montagne française menée en partenariat entre mon ministère et les professionnels de la montagne. Près de 12 millions de francs - 4 millions de mon ministère et 7,5 millions des professionnels - ont été consacrés au lancement de cette campagne qui a d'ailleurs obtenu l'accréditation des services d'information du Premier ministre, ce qui donne accès dans des conditions particulièrement avantageuses à un certain nombre de médias.

Vous m'avez parlé également, monsieur le député, des subventions d'équilibre qu'ont demandées certaines communes durement frappées.

Ainsi que vous l'avez très honnêtement souligné vous-même, la somme des subventions demandées, 40 millions de francs, représente déjà le double des crédits mis à la disposition du ministère de l'intérieur : environ 20 millions de francs. J'ai donc saisi M. le ministre de l'intérieur de ce problème.

Je rappelle tout de même, car je connais bien le sujet, m'en étant occupé il n'y a pas si longtemps, que, pour obtenir ces subventions, il ne suffit pas d'être en difficulté. Il faut aussi répondre à certains critères, liés en particulier aux taux des différentes taxes locales. On ne peut, en effet, prévoir une imposition locale extrêmement faible pour ne pas dire dérisoire et demander ensuite des subventions d'équilibre. En tout cas, c'est un problème dont nous nous préoccupons également, mais qui est très difficile à régler puisque 40 millions sont demandés et que 20 millions sont disponibles.

Vous avez abordé enfin le problème du calendrier scolaire. Il est incontestable que celui-ci doit être repensé si nous voulons permettre le développement du tourisme tel que nous le souhaitons, chez vous, en montagne, mais également dans les stations du littoral ou, plus généralement, sur l'ensemble du territoire.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, Lionel Jospin, en a parfaitement accepté le principe puisque nous avons installé ensemble un groupe de travail, dont vous faites partie. Nous lui avons demandé de travailler très vite.

Il doit nous rendre ses conclusions dès la fin de l'année. Ne préjugeons donc pas les résultats, mais c'est encore un sujet sur lequel je suis très vigilant.

M. le président. La parole est à Mme Martine Daugreilh.

Mme Martine Daugreilh. Monsieur le ministre, je voudrais vous demander d'être notre médiateur.

Elue d'une région littorale, les Alpes-Maritimes, je souhaite vous parler de notre littoral méditerranéen qui représente 1 700 kilomètres de côtes et qui est la première zone touristique mondiale, avec 70 millions de touristes, grâce évidemment à son site et à son climat.

Or nous sommes actuellement en concurrence avec des pays qui - nous nous en réjouissons - sont en voie de développement, et notre seul atout est de conserver la qualité et la propreté de cet environnement. Hélas ! les moyens financiers dont disposent les collectivités locales sont insuffisants pour mettre en valeur et protéger le littoral.

Le Sud a besoin d'investissements, notamment pour assurer la propreté de l'eau et pour acheter des engins de nettoyage spécifiques aux plages. Je vous demande donc, monsieur le ministre, de bien vouloir intervenir auprès de M. le ministre des finances, mais aussi de tous vos collègues concernés par ce problème. Sans qualité, le tourisme du littoral en France disparaîtra !

Ce tourisme évolue : il était saisonnier ; il est de plus en plus échelonné. Nous nous en réjouissons, mais cela pose des problèmes d'emploi et de qualification.

La formation du personnel doit être revalorisée et ne plus être considérée comme secondaire. C'est la raison pour laquelle il me paraît utile de faire procéder à un audit sur l'emploi, un inventaire national qualitatif et quantitatif des emplois touristiques, et sur l'enseignement de ces métiers dans les établissements publics et privés. Que comptez-vous faire en ce sens ?

Il est vrai aussi que la demande touristique évolue. L'hôtellerie évolue en conséquence et de nouvelles formes d'exploitation commerciale apparaissent. Ainsi, dans les Alpes-Maritimes, environ 140 000 lits sont maintenant exploités dans de nouvelles structures locatives ou de para-hôtellerie. Je me réjouis de ces transformations, mais je souhaite que la petite hôtellerie puisse résister et continuer à se moderniser pour répondre aux besoins des touristes actuels. Or il n'est rien fait en ce sens.

Cette petite hôtellerie se tourne une fois de plus vers les départements et il y a un certain nombre d'implications. L'Etat intervient par exemple à hauteur de 15 p. 100 de l'investissement total, avec 15 p. 100 à la charge des régions, soit un seuil d'intervention de 30 p. 100. Mais l'Etat souhaite que les départements amplifient ces efforts. Or les collectivités locales ne peuvent pas tout faire !

M. le président. Madame Daugreilh, il vous faut conclure ! Vous avez largement dépassé les deux minutes dont vous disposiez.

Mme Martine Daugreilh. Monsieur le ministre, j'appelle votre attention sur trois autres points que je ne développerai pas.

Le département des Alpes-Maritimes est aussi une zone rurale et une zone de montagne. Nos refuges sont en très mauvais état. Les gîtes ruraux commencent à bien marcher mais nous aimerions être encore un peu plus aidés.

Enfin, nous avons besoin d'un observatoire national du tourisme pour savoir enfin ce qu'est réellement le tourisme en France, pour pouvoir répondre aussi bien aux utilisateurs qu'aux professionnels du tourisme. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué.

M. le ministre délégué, chargé du tourisme. Vous avez en fait posé cinq ou six questions, madame le député. Cela prouve tout l'intérêt que vous portez au tourisme, ce qui ne peut que réjouir le ministre chargé de ce secteur. Cela dit, j'ai déjà très largement répondu dans mon intervention en m'adressant à vos collègues.

Je vous confirme que la formation est l'une de mes priorités. J'ai développé assez largement tout à l'heure à la tribune mes orientations en ce domaine. Nous sommes donc d'accord sur l'intérêt qu'il y a à privilégier la formation et à la reconnaître comme une priorité absolue. Je n'y reviens pas plus en détail.

La petite hôtellerie fait partie des douze mesures que j'ai présentées en conseil des ministres.

Incontestablement, l'hôtellerie indépendante doit être soutenue, d'abord, parce qu'elle donne à la France un particularisme. Entre l'hôtellerie de luxe et l'hôtellerie de plein air, il y a une offre considérable de produits à la disposition des touristes. C'est une spécificité bien française qui permet à notre pays d'être encore plus performant.

De plus, cette hôtellerie, généralement à caractère familial, est située plus particulièrement dans les centres-villes et est un facteur d'animation dans nos communes. Il est donc nécessaire de la soutenir et surtout de l'aider à assurer sa reconversion, sa modernisation, sans oublier d'ailleurs les problèmes de formation, non seulement du personnel mais également des chefs d'entreprise, qui en ont souvent grand besoin et qui le reconnaissent eux-mêmes. C'est aussi l'une des priorités du Gouvernement.

J'ai parlé de l'observatoire dans mon intervention. Je n'y reviens pas. Mais nous sommes encore d'accord vous et moi sur ce point. Nous constatons également que la ruralité est étroitement liée au tourisme et que celui-ci est fortement impliqué dans la politique d'aménagement du territoire, en particulier en ce qui concerne l'espace rural.

Sur la propreté des plages et de l'eau, et la qualité en général, vous avez bien entendu raison. Quel que soit le secteur et quel que soit le niveau auquel on se situe, la qualité est indispensable. C'est le premier souhait des touristes. Cela concerne l'accueil, le respect du rapport qualité-prix, un environnement protégé, bref, la qualité à tous les niveaux. Et la qualité n'est pas synonyme de luxe. Elle doit exister dans le créneau choisi. Nous devons nous battre tous ensemble en ce sens.

Dans votre région, il y a des problèmes dans certains endroits, il faut avoir le courage de le reconnaître. Les critères de qualité, en particulier le rapport qualité-prix, n'ont pas toujours été respectés, et il y a un lien évident avec la baisse de fréquentation. Il faut donc aller encore plus loin dans la recherche de la qualité.

Quant au nettoyage des plages et du littoral, je vous rappelle que les lois de décentralisation ont donné en la matière des pouvoirs aux collectivités. Doivent-elles, dans un premier temps bénéficier ponctuellement d'un soutien de l'Etat ? On peut en discuter car l'Etat a quelques moyens. Il intervient d'ailleurs très largement par exemple, en mettant à leur disposition des maîtres-nageurs C.R.S. pour surveiller les plages. Le principe fondamental reste tout de même que toutes ces charges relèvent de la compétence des collectivités. Elles s'en acquittent d'ailleurs généralement bien.

M. le président. Nous passons au groupe socialiste.

La parole est à M. Jean-Pierre Defontaine.

M. Jean-Pierre Defontaine. Monsieur le ministre, ma question concerne le tourisme au niveau européen, la France, ainsi que vous l'avez souligné tout à l'heure, étant l'un des tout premiers pays concernés.

Le conseil des ministres européens du tourisme réunis en décembre 1988 a décidé que 1990 serait l'année européenne du tourisme. La France, comme les autres pays de la Communauté, y a participé activement grâce à son comité d'organisation.

La clôture des manifestations françaises de cette année européenne du tourisme aura lieu le 23 novembre à Beaune, en Côte-d'Or. Y sont invités les pays de la Communauté et ceux de l'Association européenne de libre-échange, à savoir la Norvège, la Suède, la Finlande, l'Autriche, la Suisse et l'Islande. Cette réunion sera l'occasion non seulement de faire le bilan des manifestations françaises, mais aussi d'échanger des réflexions avec d'autres ministres du tourisme, qui apporteront le témoignage des actions engagées dans leurs pays.

Pouvez-vous dès maintenant, monsieur le ministre, faire le bilan de cette année européenne du tourisme pour la France ? Y a-t-il des actions concertées avec d'autres pays d'Europe, y compris d'Europe de l'Est ? Une politique européenne du tourisme peut-elle être envisagée dans le cadre communautaire et quelles en sont les grandes lignes ?

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué.

M. le ministre délégué, chargé du tourisme. Monsieur le député, l'année européenne du tourisme a été une initiative heureuse, qui a largement porté ses fruits.

Il était symbolique de mener ensemble, la main dans la main, une action sur un thème européen. Le tourisme a été choisi. L'année 1990 a donc été déclarée année européenne du tourisme par le conseil des ministres européens du tourisme de la Communauté au mois de décembre 1988.

Immédiatement, le comité français d'organisation, présidé par Pierre Eelsen, s'est attaché à faire de cette année un temps fort de sensibilisation et de mobilisation des partenaires du tourisme sur un certain nombre de thèmes comme la recherche de produits touristiques innovants et de destinations nouvelles, les pays de l'Est par exemple, la sauvegarde de l'environnement, le développement du tourisme dans l'espace rural dont nous avons tellement parlé ce matin, ou le tourisme des jeunes, bien entendu.

Dans cette logique, le comité français d'organisation a examiné près de 250 projets qui ont concouru à la sélection et au cofinancement européen. Il a labellisé plus de 90 manifestations, proposé une réflexion sur l'extension du chèque-vacances en Europe ou la création d'un eurochèque et, enfin, choisi de travailler sur deux thèmes particuliers : les jeunes et la gastronomie.

Dans le cadre de ce thème de la gastronomie, je recevrai à Beaufort le 23 novembre les ministres européens du tourisme, de la Communauté et hors Communauté. A cette occasion, nous remettons les prix du concours « Vins et gastronomie » lancé par le comité d'organisation à l'ensemble des lauréats étrangers, puisqu'il y a un lauréat par pays, et au lauréat général, avec les récompenses inhérentes.

Ce comité a donc eu de nombreuses activités. Les choses se sont bien passées et, dans le droit fil de ce qui a été tracé, nous allons continuer, au-delà de 1990, à mener ensemble un certain nombre d'actions. Nous en avons parlé récemment à Milan, dans le cadre d'un conseil informel des ministres du tourisme de la Communauté. Nous avons réfléchi sur les actions à mener. Nous souhaitons vraiment, en effet, placer le tourisme dans le cadre européen. C'est ainsi que nous ferons du bon travail !

M. le président. La parole est à M. Dominique Lariffa.

M. Dominique Lariffa. Monsieur le ministre, le ministère chargé du tourisme a pris une fort heureuse initiative en finançant une campagne de promotion du département de la Guadeloupe. Je vous en remercie.

Le spot publicitaire réalisé à cette occasion est de grande qualité et on peut considérer qu'il a favorablement influencé les touristes qui choisissent la Guadeloupe pour prendre leurs vacances d'hiver.

« La Guadeloupe, tu verras, elle n'a jamais été aussi belle » : c'est le slogan de cette campagne. C'est vrai, nos paysages sont beaux et notre population est accueillante mais, quelquefois, aux abords de nos villes et de nos villages, les ordures ménagères s'entassent, ce qui ne manque pas de produire le plus mauvais effet sur nos visiteurs.

Le bouche à oreille étant au moins aussi important que les campagnes publicitaires, il convient de faire en sorte que les promesses soient tenues.

La Guadeloupe ne sera vraiment belle que lorsque nous aurons à notre disposition une usine de retraitement des ordures ménagères. Il s'agit d'un investissement lourd. L'Etat doit, quel que soit le mécanisme retenu, apporter son concours, à côté des collectivités locales concernées, au financement de cet équipement.

Monsieur le ministre, ma question est la suivante : pouvez-vous prendre l'engagement de peser de tout votre poids pour que nous obtenions ces financements ?

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué.

M. le ministre délégué, chargé du tourisme. Monsieur Lariffa, j'ai été très sensible au jugement favorable que vous avez porté sur la qualité de la campagne de promotion de la Guadeloupe lancée par mon ministère en liaison avec le ministère des départements et territoires d'outre-mer à la suite des dégâts causés par le cyclone Hugo.

La Guadeloupe est un magnifique département, et je comprends votre passion. Aussi, comment ne partagerais-je pas votre souci de préservation de l'environnement, qui est un élément majeur du tourisme ? Et quand on parle d'environnement, il s'agit à la fois de la lutte contre la pollution de l'eau, de la préservation des sites, de la rénovation du patri-

moine, de la réhabilitation des centres villes, de la lutte nécessaire contre le « tout béton » et de bien d'autres choses encore.

Je sais que le traitement des ordures pose, en Guadeloupe, de gros problèmes. Je vous soutiendrai dans ce dossier des déchets que vous avez évoqué et je vous aiderai dans vos démarches auprès des financeurs.

Je sais d'ailleurs que le conseil général, dont vous êtes le président, s'est déjà engagé à contribuer à ce projet à hauteur de 40 p. 100. C'est dire que vous faites vous-même des efforts.

J'ajoute que l'Etat consent des efforts importants en faveur du département de la Guadeloupe, ne serait-ce que par la création d'un lycée hôtelier, par le soutien à la professionnalisation ou par des campagnes nationales de promotion.

Nous poursuivrons notre action pour que votre département reste un beau département et qu'il ait une vocation touristique marquée.

M. le président. La parole est à M. Jean Beaufile.

M. Jean Beaufile. Monsieur le ministre, l'amélioration du tourisme passe par la définition et la mise en valeur de produits performants, par la qualité de l'accueil et par un effort important de promotions. Mais on ne souligne pas assez la qualité de nos hébergements.

Pendant longtemps, on a, dans notre pays, parlé de l'hébergement en termes quantitatifs. On entendait dire qu'il n'y avait pas assez de chambres d'hôtel, pas assez de lits dans les structures de tourisme associatif, pas assez d'emplacements dans les terrains de camping.

Aujourd'hui, grâce aux efforts effectués ces dernières années, le déficit est en grande partie résorbé. Et c'est moins en termes quantitatifs que se pose désormais le problème de l'hébergement, qu'en termes qualitatifs.

Le tourisme, qu'il soit national ou étranger, attend de notre hôtellerie et de nos structures associatives d'accueil un certain niveau de confort. Fini le temps de la douche et des toilettes à l'étage, de l'eau froide au lavabo et des dortoirs ! Le campeur, qui est d'ailleurs de plus en plus souvent caravanier, veut trouver des emplacements spacieux, des installations sanitaires modernes, un service de qualité. Or, malheureusement, toute une partie de notre système d'hébergement est encore à moderniser.

Ma question est simple. Quelles actions comptez-vous mener, avec quels moyens et en collaboration avec quels partenaires, pour aider les hôtels les moins bien équipés à atteindre le minimum souhaité par le touriste moyen, pour aider les gestionnaires de campings, qu'ils soient communaux ou privés, à s'équiper de façon convenable pour supporter la comparaison avec les terrains des pays voisins, pour poursuivre la transformation de nombreux lits de tourisme social et sortir enfin ce secteur du ghetto où une réputation tout à fait injuste l'a enfermé ?

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué.

M. le ministre délégué, chargé du tourisme. Monsieur le député, vous avez raison de vous préoccuper de ces problèmes.

En ce qui concerne l'hôtellerie, j'ai déjà largement répondu voici quelques instants. Le soutien à l'hôtellerie indépendante est l'un des points fondamentaux des douze actions que j'ai présentées en conseil des ministres. Des discussions ont été entamées avec le ministère du budget. Elles sont difficiles car le ministre du budget doit actuellement résoudre nombre de problèmes délicats.

En ce qui concerne le tourisme associatif, j'ai largement exposé les efforts du Gouvernement et j'ai cité des chiffres.

Je me bornerai à rappeler que les crédits destinés au tourisme associatif enregistrent une progression très forte, l'une des plus fortes de tous les budgets. Nous soutenons un certain nombre d'actions dans le cadre de conventions, comme la modernisation des équipements, la recherche de produits touristiques nouveaux et, bien sûr, l'ouverture sur l'Europe.

Le tourisme associatif est donc bien partie prenante de la politique de mon ministère et en reste l'une des priorités, par le biais de l'aide à la pierre ou de l'aide à la personne.

En ce qui concerne les hébergements de plein air, vous avez raison de rappeler qu'il est nécessaire de moderniser certains campings. En effet, le nombre de demandes s'est accru et les exigences également. Nous avons donc décidé de

créer des mécanismes de soutien à la mise en place de produits touristiques. L'amélioration de la qualité des hébergements reste un facteur fondamental de notre compétitivité, tant nationale qu'internationale, et figure donc parmi les priorités de mon ministère.

M. le président. La parole est à M. Charles Pistre.

M. Charles Pistre. Monsieur le ministre, plusieurs orateurs nous ont fait remarquer que la proportion de Français prenant des vacances, en particulier l'été, s'est accrue. Cette évolution très importante signifie à la fois que le tourisme social s'est développé et donc que l'accès aux loisirs s'est élargi, mais aussi, bien sûr, que ce secteur prend une place de plus en plus importante dans l'économie, non seulement celle des régions côtières ou de montagne, auxquelles on pense en premier, mais aussi pour les régions de l'intérieur, où, en fait, le tourisme s'est développé en 1990 peut-être plus que dans les autres.

Cela dit, ce facteur d'équilibre à la fois social et économique, en particulier pour l'aménagement du territoire, n'est qu'une partie du chemin. Il faut sans doute aller plus loin : d'autres pays sont en avance sur nous dans le domaine du pourcentage des personnes qui prennent des vacances. Il existe plusieurs moyens d'action et je voudrais vous poser des questions sur l'un d'eux : l'agence nationale pour les chèques-vacances et, plus largement, le chèque-vacances.

Nous nous souvenons tous que, lorsqu'il a été créé en 1982, le chèque-vacances a connu quelques difficultés de démarrage ; depuis lors, il a bien fait son chemin et a participé très largement à la diminution des inégalités sociales dont vous parliez tout à l'heure en offrant à chacun, du moins au plus grand nombre, la possibilité d'accéder aux loisirs. Petit à petit, il s'est adapté. Comme vous l'avez dit, à ce que les touristes veulent, c'est moins être « collectivisés », si je puis m'exprimer ainsi, qu'être « individualisés ». A ce titre, l'aide à la personne correspond sans aucun doute à un besoin. Mais il faut également que le tourisme social, par l'intermédiaire du chèque-vacances, touche des populations qui, jusqu'alors, avaient été peu concernées.

Aussi ma question concerne-t-elle à la fois le présent et l'avenir, mais plus l'avenir que le présent : qu'en est-il aujourd'hui du chèque-vacances et de l'action de l'agence nationale pour les chèques-vacances ? Quel développement pouvons-nous espérer pour ce secteur, qui correspond à l'une des priorités de la politique du Gouvernement, telle que vous l'avez définie ? J'ajouterai une question un peu subsidiaire, qui est peut-être prématurée : qu'en est-il de l'euro-chèque ? En d'autres termes, où en sont les négociations entamées pour mettre en place un système comparable au niveau européen ? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué.

M. le ministre délégué, chargé du tourisme. En ce qui concerne le tourisme social, nous assistons incontestablement à une réorientation de la demande de « l'aide à la pierre » vers « l'aide à la personne ».

Cela ne veut pas dire, bien entendu, que le Gouvernement ait décidé d'interrompre brutalement l'aide à la pierre. Ces structures ont rempli au-delà de toute espérance leur rôle social en permettant à de nombreux Français et de prendre des vacances et pour certains même, de découvrir la mer ou la montagne. Le Gouvernement le sait. Aussi n'est-il pas dans ses intentions de remettre en cause ce soutien. Il considère au contraire qu'il faut les aider à assurer leur mutation, à se préparer à l'ouverture européenne et à rénover ces villages dont certains sont, c'est vrai, quelquefois dépassés. Les associations qui s'impliquent fortement dans ces actions, et auxquelles on doit rendre hommage car leur tâche n'est pas toujours facile, le savent bien.

L'aide à la personne, quant à elle, se développe et remporte un succès tout à fait remarquable puisque l'agence nationale pour le chèque-vacances, créée en 1982 après avoir connu des débuts difficiles, s'oriente maintenant vers un rythme de croisière tout à fait convenable. Son chiffre d'affaires progresse régulièrement et fortement. De 4,5 millions en 1983, il passera à plus de 550 millions de francs en 1990. Et l'on prévoit qu'il atteindra 720 millions de francs en 1991.

Actuellement, monsieur le député, plus de 2 millions de personnes bénéficient du chèque-vacances. L'agence devrait dès l'année prochaine, grâce à un certain nombre de mesures que j'ai proposées à ses responsables, améliorer son fonction-

nement. Sont ainsi prévus la mise en place d'un annuaire électronique, le renforcement des actions de promotion - de plus de 50 p. 100 -, l'ouverture d'une délégation à Marseille et le renforcement des réseaux commerciaux. J'envisage donc, au moment où l'agence dégage des excédents, d'en utiliser une large partie au bénéfice d'une politique sociale d'accès aux loisirs, dont je rappelle au passage qu'elle sera l'une de mes priorités d'action pour 1991.

Enfin, je fais étudier actuellement des formules qui permettraient le bénéfice des chèques au niveau européen. Je m'en suis d'ailleurs entretenu avec l'ensemble de mes collègues, ministres du tourisme lors de la rencontre de Milan.

M. le président. La parole est à M. Bernard Bioulac.

M. Bernard Bioulac. Monsieur le ministre, ma question comportera deux parties : une première concernant ce qu'il est convenu d'appeler maintenant l'agro-tourisme et une seconde concernant les produits touristiques, surtout liés au tourisme d'intérieur, au tourisme rural et leur informatisation.

Sur l'agro-tourisme, monsieur le ministre, je voudrais que, très simplement, vous nous indiquiez, dans le cadre de ce budget, quel effort vous comptez faire apparaître, seul ou en synergie avec votre collègue ministre de l'agriculture.

Cette forme d'activité, qui ne peut être qu'un appoint à l'agriculture et à sa fonction première de production - on ne régle pas le problème des jachères par la construction de terrains de golf - peut néanmoins représenter un complément intelligent au revenu, qui doit être décent, du monde agricole et surtout de l'exploitation agricole familiale.

Concernant le tourisme en milieu rural, dit d'intérieur, ces produits touristiques sont de plus en plus des produits de qualité. A cet égard, la Fédération nationale des services de loisirs-accueil, que j'ai l'honneur de présider, produit, informatise et commercialise ces produits touristiques dans plus de cinquante départements.

Je souhaite, là encore, que votre ministère continue à soutenir notre effort et essaie de coordonner, en matière d'informatisation, les différents efforts engagés quelquefois de façon un peu anarchique.

Enfin, si le logiciel lié à la Fédération nationale des services de loisirs-accueil et à la Fédération des gîtes de France, appelée Sicomor, se révèle être un instrument intéressant, il serait bon de créer une synergie encore plus grande avec le syndicat national des agents de voyage, le S.N.A.V., et son logiciel, Estérel.

Nous comptons sur vous, monsieur le ministre, pour que les problèmes juridiques liés aux loisirs-accueil soient réglés dans le cadre du projet de loi qui va bientôt venir en discussion.

M. Jacques Blanc. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué.

M. le ministre délégué, chargé du tourisme. Monsieur le député, je sais tout l'intérêt que vous portez au tourisme vert, dont nous avons beaucoup parlé tout au long de cette matinée, et plus particulièrement à l'agro-tourisme.

L'élu de la Dordogne que vous êtes connaît bien ces problèmes, et vous avez raison de vous y intéresser tant il est vrai que ce sont des sujets d'importance dans nos régions particulièrement, mais ailleurs aussi - nous l'avons souvent constaté.

Il est donc nécessaire de soutenir non seulement le tourisme vert, partie prenante d'une politique d'aménagement du territoire, mais également l'agro-tourisme, tant il est vrai que nos agriculteurs, entre autres, peuvent trouver là un complément de revenu aujourd'hui indispensable à leur activité principale - car nous connaissons tous ici la dure crise du monde agricole.

Vous avez donc pris avec votre association, mais aussi localement en tant que président du conseil général, un certain nombre d'initiatives, qui méritent d'être soulignées et d'être soutenues. C'est ce que mon ministère continuera à faire.

Nous avons mis à la disposition de la fédération des gîtes de France, de la fédération des pays d'accueil et de la fédération des services de loisirs-accueil un certain nombre de moyens. Nous avons également passé des conventions avec votre fédération et nous continuerons à travailler en ce sens, tant avec vous qu'avec le ministère de l'agriculture, auquel nous lie également une convention sur ces sujets.

En ce qui concerne l'informatique, mon ministère a, là encore, donné un appui technique, et même financier, au logiciel de réservation des agents de voyage, dit Esterel, ainsi qu'à celui des services de loisirs-accueil, dit Sicomor.

Nous avons encouragé la réalisation d'une nécessaire connexion entre ces deux systèmes, car seule cette coordination « intelligente » permettra de créer les synergies utiles à la modernisation du tourisme vert.

C'est la voie de l'efficacité que vous avez choisie. Mon ministère continuera à vous appuyer.

Enfin, le projet de loi que je prépare afin de développer le tourisme d'accueil élargira les possibilités de commercialisation au profit d'organismes tels que les services de réservation loisirs-accueil, ce qui leur donnera toute leur place dans l'économie touristique.

Je présenterai ce projet de loi au Parlement lors de la session de printemps, mais, auparavant, nous en discuterons ensemble dans le cadre de la politique de concertation que j'ai engagée avec vous-même et avec l'ensemble des représentants du monde du tourisme.

M. Jacques Blanc. Même avec moi ! (Sourires.)

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

Industrie et aménagement du territoire

M. le président. J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Industrie et aménagement du territoire ».

ÉTAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

« Titre III : 66 219 685 francs ;

« Titre IV : 70 775 742 francs. »

ÉTAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles)

TITRE V. - INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 328 737 000 francs ;

« Crédits de paiement : 83 849 000 francs. »

TITRE VI. - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 6 366 177 000 francs ;

« Crédits de paiement : 1 911 702 000 francs. »

La parole est à M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.

M. Roger Fauroux, ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire. Monsieur le président, le Gouvernement demande la réserve des votes sur les titres III, IV, V et VI de la ligne « Industrie et aménagement du territoire ».

Il souhaite toutefois que l'amendement n° 46 soit examiné dès maintenant, étant entendu que son vote sera également réservé.

M. le président. La réserve est de droit.

Il appartiendra au Gouvernement de fixer la date à laquelle il sera procédé aux votes réservés.

Conformément à la demande du Gouvernement, j'appelle maintenant l'amendement n° 46, présenté par M. Tardito et les membres du groupe communiste et apparenté.

Cet amendement est ainsi rédigé :

« Au titre IV de l'état B, réduire les crédits de 61 456 020 francs. »

La parole est à M. Jean Tardito.

M. Jean Tardito. Le Gouvernement a encore réaffirmé, il y a quelques instants, son attachement au tourisme social, et j'en prends acte. Toutefois, les crédits d'investissement qui lui sont consacrés stagnent voire diminuent. Ils subissent durement les conséquences de la « sécheresse » sociale, puisque les crédits de paiement sont plafonnés à 30 millions de francs.

Ces réalités traduisent une orientation budgétaire structurant un choix politique que nous ne partageons pas : celui de l'exclusive au seul bénéfice du tourisme commercial.

Cette politique place les organismes de tourisme social et familial dans une situation extrêmement grave. Ceux-ci ne demandent pas d'être assistés, ils souhaitent seulement avoir la possibilité de développer leur action dans des conditions d'identique concurrence.

Ainsi, le conseil général de la Charente-Maritime a refusé une subvention destinée à rénover un village de vacances situé dans l'île de Ré, en raison du « caractère concurrentiel de son activité avec les structures hôtelières privées existantes ». Le cas n'est pas isolé, et je peux citer des exemples dans le Var.

La rénovation de 130 000 lits, que le Conseil national du tourisme estime nécessaire, ainsi que la création de 1 250 000 lits supplémentaires, dont 1 000 000 en camping-caravaning, sont indispensables. Mais les moyens nécessaires à la mise en œuvre d'un plan de réhabilitation de l'ensemble du patrimoine touristique à vocation sociale font cruellement défaut.

Les sommes que nous réclamons par le biais de notre amendement, sommes qui sont notamment dilapidées par Maison de la France dans la diffusion de brochures publicitaires de grand luxe, pourraient répondre aux besoins réels exprimés par l'ensemble des organismes de tourisme social. A qui peut-on sérieusement faire croire que les crédits destinés à ces brochures bénéficient à toutes les clientèles touristiques ?

L'adoption de notre amendement permettrait de rénover le parc existant et de contribuer à un développement harmonieux de tous nos atouts touristiques. Elle romprait avec les choix d'exclusion, voire de ségrégation - le mot a été employé tout à l'heure - du droit aux vacances subis par une grande partie de la jeunesse et par ceux qui créent les richesses de notre pays.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Alain Rodet, rapporteur spécial. La commission des finances n'a pas examiné cet amendement, mais, à titre personnel, j'en demanderai le rejet. En effet, M. Tardito a fait une présentation de la situation qui ne me paraît pas correspondre à une analyse correcte de celle-ci. Je pense qu'une région comme la sienne n'a pas besoin de beaucoup d'efforts de promotion pour attirer les touristes, car la notoriété de la Côte d'Azur, du pays marseillais et d'Aubagne en particulier, pays de Marcel Pagnol, est bien connue. (Sourires.)

En revanche, des régions comme le Perche, le Limousin, le Quercy ou le Périgord doivent encore bénéficier d'efforts de valorisation. Ces régions disposent d'un patrimoine touristique important, mais il faut le faire connaître. Pour cette raison, nous sommes donc très sensibles à l'effort de promotion qui est fait par le G.I.E. Maison de la France.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué, chargé du tourisme. Le Gouvernement est, bien sûr, défavorable à cet amendement et il en demande le rejet.

Monsieur Tardito, plusieurs fois au cours de cette matinée, y compris en m'adressant à vous, j'ai souligné les efforts importants et prioritaires faits par le Gouvernement en matière de tourisme social. Chiffres à l'appui, je vous ai montré combien ces priorités avaient été prises en compte, non seulement dans l'élaboration de ce projet de budget, mais aussi dans le cadre de la politique de fond que je conduis à la tête de ce ministère. Comme je l'ai démontré à M. Pistre, nous avons fait du tourisme associatif une des priorités de notre action.

En revanche, monsieur Tardito, vous n'avez pas trop expliqué à vos collègues les conséquences de votre amendement. En fait, celui-ci reviendrait à priver Maison de la France - dont beaucoup ont souligné non seulement l'excellence du travail mais également les résultats en tout point remarquables - d'une partie importante de ses moyens.

Si ces crédits ont été transférés sur le titre IV, c'est justement pour avoir une gestion cohérente de l'ensemble de nos crédits de promotion et pour être encore plus efficaces dans la promotion de l'image de la France, non seulement à l'extérieur de celle-ci, mais également, comme le souhaite M. le rapporteur, à l'intérieur.

Il est donc souhaitable que l'amendement de M. Tardito soit rejeté car, s'il en allait autrement, c'est une partie importante de l'action de mon ministère qui serait gravement menacée.

M. le président. La parole est à M. Jean Beauflis, contre l'amendement.

M. Jean Beauflis. Le groupe socialiste est contre cet amendement que notre collègue Tardito a longuement présenté.

M. Jean Tardito. Je n'ai pas dépassé le temps de parole qui est imparti pour la défense des amendements.

M. Jean Beauflis. Pour autant, je lui répondrai brièvement, dans la mesure où un certain nombre des arguments que je pourrais avancer ont déjà été présentés.

Pendant des années, nous avons été nombreux, sur tous les bancs de cet hémicycle, à regretter l'insuffisance des crédits de promotion. Aujourd'hui, ces crédits, en particulier ceux concernant la promotion de notre pays à l'étranger, sont inscrits à la ligne « Maison de la France ». Nous ne sommes pas hostiles à l'augmentation des crédits destinés au tourisme associatif, mais nous ne voulons pas priver Maison de la France, qui est l'organisme de promotion de notre tourisme, des moyens qui lui sont nécessaires et qui, aujourd'hui, commencent à porter leurs fruits.

Nous n'allons pas déshabiller Pierre pour habiller Paul !

M. le président. La parole est M. Jacques Blanc, pour répondre au Gouvernement.

M. Jacques Blanc. Monsieur le ministre, l'U.D.F., qui est majoritaire dans cette assemblée à cet instant (*protestations sur les bancs du groupe socialiste*), ne suivra pas les auteurs de l'amendement et viendra à votre aide car nous ne voulons pas que soit remise en cause l'action de Maison de la France.

Certes, nous souhaitons que soit instauré un partenariat plus large, particulièrement entre Maison de la France et les comités régionaux du tourisme, les comités départementaux du tourisme, les associations - n'est-ce pas, monsieur Bioulac ? - et les services de loisirs-accueil.

Le tourisme nous permet de nous retrouver parfois, et nous nous en félicitons. Mais qu'on n'interprète pas de façon erronée la position de notre groupe sur cet amendement. D'ailleurs, puisque M. le ministre de l'industrie, M. le ministre chargé du commerce et de l'artisanat et M. le ministre chargé de l'aménagement du territoire sont présents, j'en profite pour répéter que les crédits du F.I.A.T. et du F.I.D.A.R. à vocation touristique nous paraissent insuffisants.

J'ai demandé tout à l'heure que l'on mette en œuvre de nouveaux contrats Etat-régions. Au reste, le ministre avait tort lorsqu'il a dit que les régions n'avaient pas choisi de faire du tourisme une priorité. En fait, ce n'est pas vrai : les régions avaient demandé que le tourisme constitue une priorité dans les contrats Etat-régions, mais le Gouvernement n'a pas pu faire face à cette demande. Mais fermons la parenthèse.

J'en reviens à l'amendement.

Nous sommes tous mobilisés pour que la France demeure le premier pays touristique au monde. Nous croyons que le tourisme est un facteur d'aménagement équilibré et harmonieux du territoire. A cette fin, nous avons besoin d'une politique de promotion. Nous souhaitons donc que Maison de la France, qui a été créée par notre ami Descamps...

M. Alain Rodot, rapporteur spécial. Dans un contexte tout à fait différent !

M. Jacques Blanc. ... et qui a été maintenue par M. Stirn et par vous-même, monsieur le ministre - ce dont nous nous félicitons - puisse poursuivre son action, en particulier en liaison avec les régions, pour que vive le tourisme français. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

Plusieurs députés du groupe socialiste. Quel rapport avec l'amendement ?

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué.

M. le ministre délégué, chargé du tourisme. C'est la deuxième fois ce matin que j'entends rendre hommage à M. Descamps pour la création de Maison de la France. Or il faut tout de même rappeler que le projet de M. Descamps était de structurer - ce qu'il a d'ailleurs entrepris très largement - les services du tourisme français et de privatiser totalement le tourisme. Voilà quel était son objectif. Pour notre part, nous n'avons pas du tout la même orientation pour Maison de la France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Je rappelle que le vote sur l'amendement n° 46 est réservé.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Suite de la discussion, en nouvelle lecture, du projet de loi n° 1663, organisant la concomitance des renouvellements des conseils généraux et des conseils régionaux (rapport n° 1686 de M. Marc Dolez, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ;

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1991 (n° 1593 et lettre rectificative n° 1627, rapport n° 1635 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Défense.

Annexe n° 39. - M. François Hollande, rapporteur spécial ; avis n° 1637, tome XI, de M. Claude-Gérard Marcus, au nom de la commission des affaires étrangères ; avis n° 1638, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées : - tome IV (Espace et forces nucléaires), de M. Freddy Deschaux-Beaume ; - tome V (Recherche et industrie d'armement), de M. Jean-Guy Branger ; - tome VI (Personnels de la défense), de M. Jean Gatel ; - tome VII (Forces terrestres) de M. François Fillon ; - tome VIII (Marine), de M. Joseph Gourmelon ; - tome IX (Air), de M. Jean Briane ; - tome X (Gendarmerie), de M. Georges Lemoine.

A vingt et une heure trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(*La séance est levée à douze heures cinquante.*)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

CLAUDE MERCIER

www.luratech.com